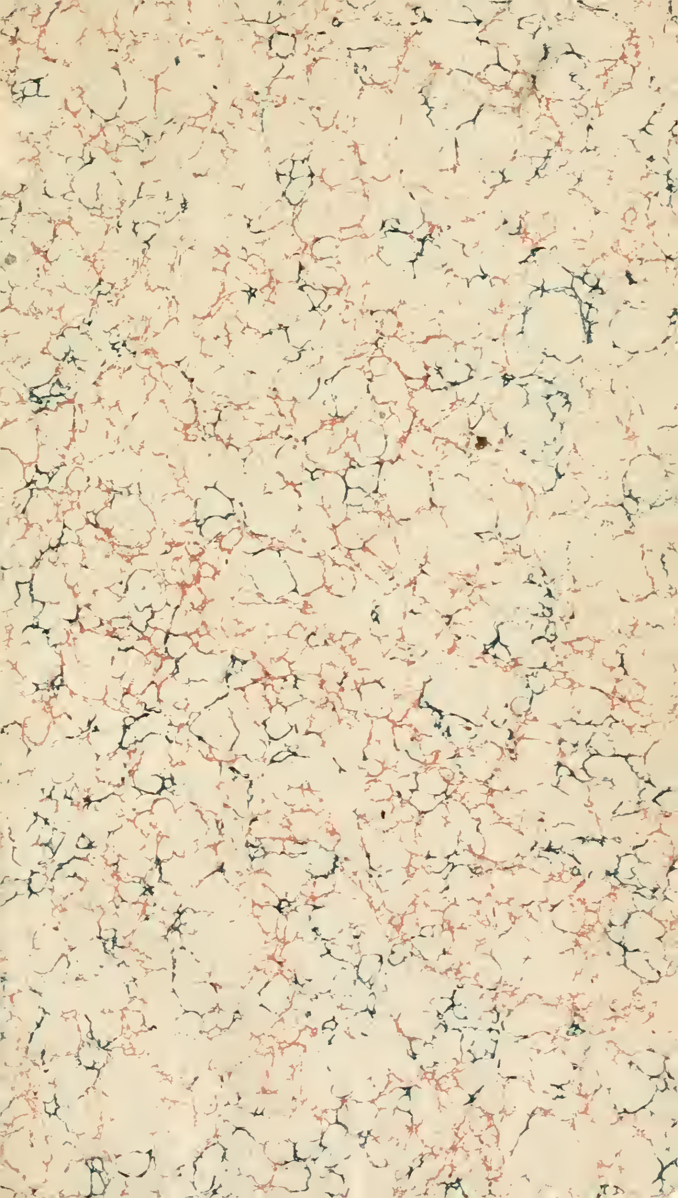

3 1761 05973261 0





GRAMMAIRE HÉRALDIQUE

PARIS. — IMPRIMÉ CHEZ BONAVENTURE ET DUCESSOIS,
55, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS.

GRAMMAIRE HÉRALDIQUE

CONTENANT LA DÉFINITION EXACTE

DE LA SCIENCE DES ARMOIRIES

SUIVIE

D'UN VOCABULAIRE EXPLICATIF

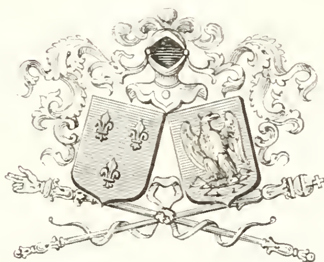
PAR

H. GOURDON DE GENOUILLAC

Auteur du *Dictionnaire des Ordres de chevalerie*

NOUVELLE ÉDITION

REVUE ET AUGMENTÉE DE BLASONS INTERCALÉS DANS LE TEXTE



PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PALAIS-ROYAL, GALERIE VITRÉE, 13

INTRODUCTION



L'ouvrage dont nous offrons au public une nouvelle édition n'est pas un recueil de blasons expliqués, ni un nobiliaire. C'est une grammaire proprement dite, simple, concise, à l'aide de laquelle toute personne complétement étrangère à la science héraldique peut, après l'avoir lue, blasonner toute espèce d'armoiries peintes ou gravées, en distinguer la valeur, et reconnaître celles établies contrairement aux règles du blason.

Le blason est une langue qui s'est conservée

dans sa pureté primitive depuis des siècles, langue dont la connaissance est indispensable aux familles nobles, qui y trouvent un signe d'alliance ou de reconnaissance, aux numismates, aux antiquaires, aux archéologues, enfin à tous les artistes, gens de lettres, etc.; — cependant cette langue est presque inconnue, et la plupart des personnes qui possèdent le droit de porter des armoiries seraient fort en peine de les expliquer selon les termes techniques!....

Qu'on ne s'étonne pas de ce fait : bien des livres ont été publiés sur cette matière, mais ils ont le tort de n'être pas élémentaires. — Il ne suffit pas d'indiquer les différents signes composant un blason ; il faut encore enseigner comment on doit s'y prendre pour blasonner seul. — C'est là le but de ce volume.

Désireux de ne laisser rien d'obscur ou d'incomplet dans la *Grammaire héraldique*, nous

avions cru devoir l'accompagner, dans la première édition, d'un vocabulaire donnant la définition de tous les mots employés dans le cours de l'ouvrage ; d'une table d'*attributs*, dont la connaissance diminue considérablement l'étude du blason, et enfin de planches d'armoiries.

Nous avons supprimé les planches d'armoiries, qui obligeaient à tous moments le lecteur à se reporter à la fin du livre pour y avoir recours, et nous avons intercalé les blasons à déchiffrer dans le texte même, de façon que l'exemple suivît immédiatement la leçon.

Par suite de laborieuses et patientes recherches, le vocabulaire s'est augmenté de nombreuses locutions que nous avions omises en raison de la rareté de leur emploi, mais qui doivent figurer dans un livre destiné à remplacer les traités anciens.

Des exercices ont été ajoutés à chaque cha-

pitre; les remarques sont plus étendues et plus complètes.

En un mot rien n'a été négligé pour rendre la *Grammaire héraldique* digne de l'accueil bienveillant qu'elle a reçu du public lors de sa première édition.

CHAPITRE PREMIER

DU BLASON EN GÉNÉRAL



« La connaissance du blason est
la clef de l'histoire de France. »
GÉRARD DE NERVAL.

Le blason, ou science héraldique, est la connaissance des armoiries et l'art d'en nommer et expliquer toutes les parties selon leurs termes propres et particuliers; l'action de les expliquer se nomme blasonner.

Les armoiries sont des marques d'honneur composées de certaines figures et diverses couleurs représentées sur les écussons, et particulières à chaque famille noble.

C'est le Roi ou l'Empereur qui, en anoblissant

un sujet, lui octroie des armoiries dont il règle la forme et permet le port et l'emploi.

Nul ne peut les changer ou les modifier, si ce n'est dans certains cas, ainsi qu'on le verra plus loin.

Elles sont héréditaires et sont nommées *armoiries* parce qu'elles se portaient autrefois principalement sur le bouclier, sur la cuirasse, sur les cottes d'armes, et qu'elles tirent leur origine des armes.

La plupart des auteurs qui ont écrit sur le blason en font remonter la source à une époque très-reculée. Sesgoing prétend que Japhet, s'embarquant pour l'Europe, prit pour emblème un vaisseau équipé d'argent ; selon lui, Sem reçut de Noé un lion pour emblème ; le père Silvestre reconnaît pour armoiries aux Arméniens un lion couronné, aux Athéniens un hibou, aux Égyptiens trois serpents ondoyants en fasce avec des feuilles du nymphæa. Il est certain que les anciens se sont servis de divers signes et attributs pour distinguer leurs troupes, mais ces signes, purement de fantaisie, n'étaient soumis à aucune règle ; aussi plus tard devinrent-ils un abus. Chefs et soldats, tous en portaient indistinctement et souvent

aussi en changeaient. Les armoiries proprement dites n'ont réellement commencé à se perfectionner que sous le règne de Louis le Jeune. On s'en servit comme signe de distinction de chaque chef de croisés et de ses troupes respectives.

L'étymologie du mot *blason* n'est pas définie d'une manière certaine. Quelques auteurs le font descendre de l'anglais, du latin ; d'autres prétendent qu'il dérive de l'allemand, du mot *blasen* (sonner de la trompe). Cette opinion paraît la plus vraisemblable, car c'était autrefois la coutume, lorsqu'un chevalier se présentait pour entrer en lice dans un tournoi, de sonner de la trompe, puis ensuite d'expliquer ses armoiries ; ces fonctions étant remplies par des hérauts d'armes, on a aussi donné au blason le nom de science héraldique.

Il y a trois sortes d'armoiries : les armoiries pleines, les brisées et les parlantes.

Celles qui ne sont pas selon les règles du blason se nomment armes fausses ou à enquerre.

Les armoiries pleines sont celles qui appartiennent au chef ou au fils aîné d'une maison noble.

Les brisées sont le partage des puînés et

des cadets, qui, pour marquer ces degrés, ajoutent, retranchent ou changent les émaux ou les pièces composant les armoiries de leur père ; c'est ce qu'on appelle *briser*.

Les armoiries parlantes sont celles qui expriment en tout ou en partie le nom de la maison qui les porte.

Ces dernières, sortes de rébus héraldiques, sont généralement de mauvais goût.

Les armoiries sont divisées en sept classes distinctes et particulières.

La première comprend les armoiries propres à chaque famille noble.

La seconde comprend les armoiries attachées aux dignités ou fonctions ecclésiastiques, civiles ou militaires.

La troisième : les armoiries de concession, qui sont celles dont une partie appartient aux armoiries d'un souverain, qui permet de l'intercaler dans celles d'une famille.

La quatrième : celles de patronage, qui sont les armoiries d'un souverain ou d'un État, que les villes en dépendance portent quelquefois en chef.

La cinquième : les armoiries de fiefs ou domaines, c'est-à-dire celles des divers États ou

terres que possède un souverain (ainsi qu'autrefois les rois de France portaient celles de Navarre), et celles des terres échéant par héritage.

La sixième : les armoiries de prétention, qui dérivent de celles d'une maison dont on prétend descendre.

Et enfin la septième : celles de communautés, qui sont les armoiries des villes, des académies, des corps et métiers, etc.

Quelques auteurs en ajoutent quatre autres :

Les armoiries d'alliance contenant des quartiers provenant d'aïeux maternels ;

Celles de succession, c'est-à-dire dont on se sert à défaut d'héritier du sang ;

Celles de substitution, c'est-à-dire celles d'une famille éteinte dont on est chargé de prendre le nom et les armes ;

Celles d'assomption, qu'on ajoute à un quartier en souvenir d'une grande action.

CHAPITRE II

COMPOSITION DES ARMOIRIES



Trois choses sont indispensables pour composer les armoiries : les *métaux* ou *émaux*, l'*écu* et les *figures*.

Les métaux sont : l'or ou le jaune,
l'argent ou le blanc.

Les émaux sont : l'azur, qui est la couleur bleue,
le gueules, qui est rouge,
le sinople, qui est vert,
le pourpre, qui est violet,
le sable, qui est noir.

Il y a aussi la carnation, qui est la couleur du

corps humain, et le naturel, qui est celle des plantes, des animaux, de la terre, etc.

Il y a en outre les pannes ou fourrures, qui sont l'hermine et le contre-hermine, le vair et le contre-vair.

On ne peut mettre couleur sur couleur, ni métal sur métal.

Le pourpre, par exception, peut être employé comme métal.

L'hermine est blanc moucheté de noir, le contre-hermine est noir moucheté de blanc.

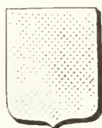
Le vair est bleu et blanc, ainsi que le contre-vair, qui diffère du premier par la disposition seule des couleurs. C'est-à-dire que le métal est opposé au métal, et l'émail à l'émail.

Ces fourrures peuvent cependant être d'autres couleurs, mais il faut avoir soin d'en observer la disposition, ainsi qu'on le verra plus loin.

Dans la gravure, soit sur papier, soit sur vaisselle d'or ou d'argent, ou sur tout autre objet, les couleurs et les métaux qui entrent dans la composition d'un blason sont représentés par des lignes ou hachures dont on a fixé le sens ainsi qu'il suit :

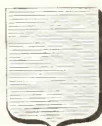
L'or est marqué par des points [1].

L'argent, par le fond uni, soit du papier, soit du métal sur lequel on grave [2].


1

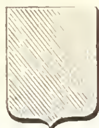

2

L'azur, par des lignes horizontales [3].


3

Le gueules, par des lignes perpendiculaires [4].


4


5

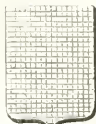
Le sinople, par des lignes diagonales de droite à gauche [5]*.

* En blason, la droite et la gauche sont pris en sens inverse, puisqu'on blasonne l'écu qu'on est censé porter devant soi;

Le pourpre, par des lignes diagonales de gauche à droite [1].

Le sable, par des lignes horizontales et verticales croisées [2].

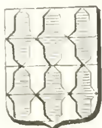

1

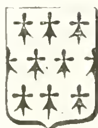

2

Le vair [3] et le contre-vair [4], l'hermine [5] et le


3

contre-hermine, par des traits propres à leurs émaux.


4


5

Le vair ou le contre-vair est formé de quatre traits, c'est-à-dire de quatre rangées de *vairs*.

le côté droit ou dextre se trouve à la gauche de la personne qui regarde le blason, et le côté gauche ou sénestre à sa droite.

S'il y en a davantage, il faut l'exprimer en disant *vairé de cinq* ou *six traits,* selon leur nombre. A trois traits, il prend le nom de *beffroy* de vair ou de *beffroy* de contre-vair *.

BLASONNEZ :

De sinople.
De contre-vair.
D'or.
De pourpre.

* Voir, pour l'explication des termes employés en blason, le vocabulaire placé à la suite de l'ouvrage.

CHAPITRE III

DE L'ÉCU



Le fond sur lequel sont représentées les armoiries se nomme écu ou champ.

Il est simple ou composé.

Le simple n'a qu'un seul émail ou couleur.

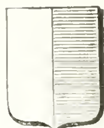
Le composé peut avoir plusieurs émaux, et, par conséquent, plusieurs divisions, qu'on nomme partitions, et qui sont établies par des règles.

Quatre partitions principales servent à former toutes les autres ; on les appelle : *parti*, *coupé*, *tranché*, *taillé*.

Une ligne verticale, séparant en deux parties

égales l'écu, produit la partition appelée *parti*[1].

Une ligne horizontale produit le *coupé*[2].



1



2

Celle diagonale de dextre à sénestre produit le *tranché*[3].

Celle diagonale de sénestre à dextre produit le *taillé*[4].



3



4

Les deux premières lignes réunies forment une partition qu'on nomme l'*écartelé*[5].



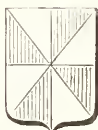
5



6

Les deux dernières forment l'*écartelé en sautoir*[6].

Les quatre ensemble forment le *gironné*[1].



1

Il existe une autre partition qui se nomme le *tiercé*, et qui est formée par le partage de l'écu en trois parties[2].



2

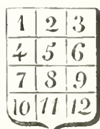
Nous avons dit que les quatre partitions, parti, coupé, tranché et taillé, formaient toutes les autres. Elles servent encore à établir les *quartiers*.

Ainsi :

Un écu partagé en douze parties par deux lignes verticales et trois horizontales, ou, en termes héraldiques, *parti de* 2 *et coupé de* 3, établira douze quartiers qu'on blasonnera suc-

cessivement en commençant par le quartier dextre du chef [1].

Parti de 1 *et coupé de* 2, il produira six quartiers [2].

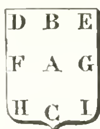


1



2

Afin que les différentes figures représentées sur l'écu soient placées dans un ordre régulier, la configuration de l'écu lui-même est déterminée de la manière suivante :



A est le *centre* ou *abîme* de l'écu.
B le point du *chef*.
C la *pointe* de l'écu.
D le *canton* dextre du chef.
E le *canton* sénestre du chef.
F le *flanc* dextre.
G le *flanc* sénestre.
H le *canton* dextre de la pointe.
I le *canton* sénestre de la pointe.

Ainsi, toute figure placée dans la partie supérieure est dite en *chef*; dans la partie

inférieure, en *pointe ;* au milieu, en *abîme ;* sur les côtés, en *flanc ;* dans les coins, *cantonnée* soit en *chef,* soit en *pointe,* soit à *dextre,* soit à *sénestre.*

BLASONNEZ :

Parti d'argent et d'azur.
Coupé d'argent et de gueules.
Tranché d'argent et de pourpre.
Taillé de gueules et d'argent.

CHAPITRE IV

DES FIGURES



Les figures couvrant l'écu sont divisées en quatre catégories.

La première est formée des figures ou pièces *héraldiques* qui sont celles que la science du blason règle et compose.

La seconde est celle des figures des *corps naturels,* tels que les astres, les animaux, le corps humain en tout ou partie, les plantes, les arbres, les fruits.

La troisième : les figures *artificielles,* telles que les châteaux, les forteresses, les instruments de guerre, de chasse, de musique, les outils et ustensiles servant aux différentes industries.

La quatrième : les figures de *fantaisie* et de *caprice*, tels sont les monstres, les diables et autres emblèmes purement imaginaires.

Nous commencerons par la première catégorie.

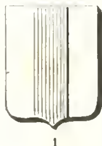
Les figures ou pièces héraldiques se divisent en deux classes : 1° pièces honorables ; 2° pièces ordinaires.

On nomme pièces honorables certaines figures dont la forme est réglée, et dont la largeur doit être régulièrement celle du tiers de l'écu prise de dextre à sénestre. Les extrémités de ces pièces doivent, en outre, toucher les bords de l'écu.

Les pièces honorables se subdivisent elles-mêmes en deux classes :

La première se compose du *pal*, de la *fasce*, de la *bande* et de la *barre*.

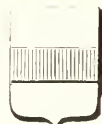
Ces pièces occupent toujours le milieu de l'écu.



1

Le *pal* [1] va perpendiculairement du haut du chef de l'écu au bas de la pointe.

La *fasce* [1] va horizontalement du flanc dextre au flanc sénestre.



1

La *bande* [2] va obliquement de la partie dextre du chef à la partie sénestre de la pointe.

La *barre* [3] va obliquement de la partie sénestre du chef à la partie dextre de la pointe.



2



3

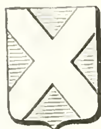
Dans cette première classe il faut encore comprendre la *croix* et le *sautoir*.



4

Le *pal* et la *fasce* réunis forment la *croix* [4].

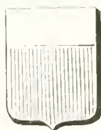
La *bande* et la *barre* réunies forment le *sautoir*[1].



1

Les pièces honorables de seconde classe se nomment : *chef*, *bordure*, *franc-quartier*, *chevron*, *orle*, *trescœur* et *giron*.

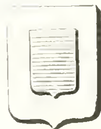
Le *chef*[2] occupe horizontalement la partie



2

haute de l'écu ; il a en largeur celle du tiers de l'écu.

La *bordure*[3] entoure l'intérieur de l'écu ; sa

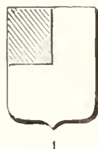


3

largeur est celle du sixième de l'écu.

Le *franc-quartier* [1] est un carré occupant la quatrième partie de l'écu et placé à la partie dextre.

Le *chevron* [2] est composé des deux parties basses de la bande et de la barre qui, s'appuyant sur les coins inférieurs de l'écu, aboutissent un peu plus haut que l'abîme.



1



2

L'*orle* [3] est semblable à la bordure, et diffère seulement de celle-ci en ce qu'il ne touche pas les bords de l'écu.



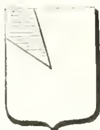
3



4

Le *trescœur* ou *trescheur* [4] est une sorte d'orle étroit orné de trois fleurons sur toutes ses faces, — se montrant au dedans et au dehors.

Le *giron*[1] est une sorte de triangle dont la partie inférieure a la largeur représentant la moitié de celle de l'écu.



1

Quelques hérauts d'armes considèrent comme pièces honorables le *pairle* et le *gousset*.

Le *pairle*[2] a la forme d'un Y, toutes les



2

extrémités touchent à l'écu.

Le *gousset*[3] ne diffère du pairle qu'en ce qu'il

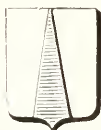


3

est plein dans sa partie supérieure.

Et enfin :

La *pile* [1], angle aigu dont la base touche la pointe de l'écu et le haut le chef.


1


2

Le *canton* [2], diminutif du quartier et qui se place à dextre et à sénestre.

BLASONNEZ :

D'argent au pal de gueules.
D'argent à la fasce de gueules.
De gueules à la bande d'argent.
D'azur à la barre d'or.

CHAPITRE V

DE L'EMPLOI DES PIÈCES HONORABLES



Bien que les pièces honorables aient une largeur limitée au tiers de celle de l'écu, il arrive fréquemment que ces pièces sont multipliées sur les écus, ou accompagnées d'autres figures. Afin de ménager l'espace, on a diminué la largeur assignée à chacune d'elles. Dans ce cas, quoique considérées toujours comme pièces honorables, elles sont désignées sous une autre dénomination. Ainsi :

Le pal diminué de largeur prend le nom de — — — — — *vergette;*

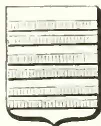
La fasce — — — *burèle;*

La bande — — — *cotice* ou *divise;*

La barre — — — *cotice en barre;*

Les burèles changent aussi de nom en se multipliant ainsi qu'il suit :

Posées deux par deux[1], elles se nomment jumelles.



1

Posées trois par trois, elles s'appellent tierces.

Posées cinq par cinq, on les désigne sous le nom de tringles.

Les *jumelles* se nomment *jumelles en pal*, en bande, en barre, lorsqu'elles sont formées par l'assemblage de ces pièces posées deux par deux, au lieu d'être formées par des fasces.

Les *tierces* se nomment *tierces en pal*, etc., par la même raison.

La bande diminuée dont les extrémités ne touchent pas les bords de l'écu prend le nom de



2

bâton péri en bande[2].

La barre semblable, celui de *bâton péri en barre.*

Les pals, fasces, bandes, barres, qui ne touchent aux bords de l'écu que par une seule extrémité, se nomment pals, fasces, bandes ou barres *retraits*[1].



1

Les pals, fasces qui ne touchent point du tout les bords de l'écu, sont des pals ou fasces *alezés.*

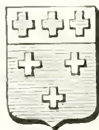
Le chef diminué prend le nom de *comble.*

Le franc-quartier diminué, celui de *franc canton* (il peut alors se placer indistinctement soit à dextre soit à sénestre de l'écu).

Le chevron diminué prend le nom d'*étaie.*

La croix diminuée prend celui de *filet en croix*, mais par corruption le nom de croix est donné à cette figure, quelle que soit sa diminution. On observe seulement les différentes qualifications qu'elle reçoit, ainsi qu'on le verra plus loin.

Une très-petite croix est appelée *croisette* [1].



1

Le sautoir diminué se nomme *flanqui*.

La bordure diminée se nomme *filière*.

On rencontre dans certains nobiliaires une pièce peu usitée et qu'on nomme *champagne*, c'est la *fasce* occupant le tiers inférieur de l'écu.

Quand le champagne est diminué, on le nomme *plaine*.

BLASONNEZ :

D'argent à six jumelles de gueules.

De pourpre à la barre d'or retrait.

CHAPITRE VI

DES PIÈCES ORDINAIRES



Outre les pièces honorables dont nous venons de parler, il existe un certain nombre de figures que nous allons indiquer, et qui portent le nom de pièces ordinaires :

La *losange*[1], dont le nom indique suffisamment la forme.



1



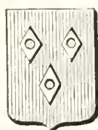
2

La *fusée*[2], dont la forme est une losange mince et allongée.

Le *macle*[1], losange percée d'un jour aussi en losange.

Le *rustre*[2], qui diffère du macle en ce qu'il est percé d'un jour rond.

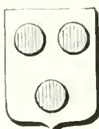

1


2

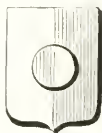
Le *besant*[3], pièce ronde en or ou en argent.

Le *tourteau*[4], pièce ronde en émail. Cette même pièce de couleur pourpre prend le nom de *gulpe*; couleur sable, elle se nomme *ogoesse*.


3


4

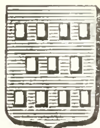
Le *besant-tourteau* ou *tourteau-besant*[5],


5

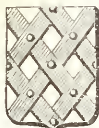
pièce ronde mi-métal, mi-émail, ou mi-émail et mi-métal.

Les *billettes*[1], petits carrés longs.

Les *treillis*[2], bandes et barres entrelacées au nombre de six, et clouées aux points d'intersection, ce qui forme un écu treillissé.



1



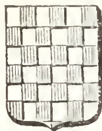
2

Les *frettes*[3], la même figure que la précédente, à l'exception des clous, et qui forme un écu fretté.



3

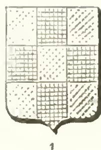
L'*échiquier*[4], représentant une table d'échi-



4

quier, et qui forme un écu *échiqueté*.

Les *points équipolés* [1], représentés par neuf



1

carrés d'échiquier, et qui donnent à l'écu le nom d'*équipolé*.

L'*emmanché* [2], sorte de dentelure d'un émail



2

différent de celui du champ, posé soit en fasce, soit en pal, etc.

Le *lambel* [3], filet placé horizontalement soit



3

en chef, soit en fasce, et ayant plusieurs pendants. Cette figure s'emploie souvent comme *brisure*.

BLASONNEZ :

D'azur à la losange d'argent.
D'argent à la fusée d'azur.
De sinople au besant d'argent.
Échiqueté d'argent et de gueules.

CHAPITRE VII

DES FIGURES DES CORPS NATURELS, DES FIGURES ARTIFICIELLES ET DE CELLES DE FANTAISIE.



Les figures héraldiques n'étant pas assez nombreuses, malgré la diversité résultant de leurs différentes combinaisons, pour distinguer toutes les familles nobles, ces dernières prennent des figures d'animaux, de plantes, d'instruments, de chimères, etc. Elles varient à l'infini, mais toutes sont assujetties à des règles héraldiques. Ce sont ces règles que nous allons faire connaître.

Parmi les animaux, les lions et les léopards sont les plus usités. Il est indispensable, en les blasonnant, d'indiquer exactement la position dans laquelle ils sont représentés.

Ils sont *armés*, lorsque leurs griffes sont représentées d'un émail différent de celui de leur corps.

Lampassés, lorsque leur langue sort et est d'un émail différent.

Mornés, lorsqu'ils n'ont ni ongles, ni langue, ni dents.

Diffamés, lorsqu'ils n'ont point de queue.

Couronnés, lorsqu'ils ont une couronne sur la tête.

Le lion n'est représenté que de profil, — le léopard de face.

Le lion *passant* est nommé *lion léopardé*.

Le léopard posé sur les deux pattes de derrière et élevant en l'air celles de devant, est nommé *léopard lionné*.

Deux lions se regardant sont dits *affrontés*.

Se tournant le dos, *adossés*.

L'animal tournant la tête du côté sénestre est dit *contourné*.

Les animaux à cornes sont *accornés*, lorsque les cornes sont d'un émail différent de celui du corps. Ils sont *accolés*, lorsqu'ils portent un collier (on dit *colleté* pour les animaux autres que ceux à cornes), *clarinés*, lorsqu'ils ont une clochette au cou.

Le taureau est *furieux* lorsqu'il est levé sur

les deux pieds de derrière, — en cette position le cheval est *effaré*.

Chaque animal, ainsi que les figures naturelles ou artificielles, possède diverses qualifications outre celles que nous venons de citer ; elles sont indiquées au chapitre des *attributs*, et leur signification est portée au vocabulaire.

On se sert fréquemment, outre les animaux naturels, d'animaux de convention, tels sont :

L'*alérion*, petit aigle représenté sans pattes ni bec.

La *canette*[1], petite cane représentée sans



1

pattes ni bec.

On emploie également, comme pièces de blason, des parties détachées des corps d'animaux.

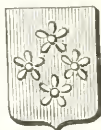
Deux ailes étendues sont appelées un *vol;* une aile seule, un *demi-vol*.

Des têtes d'animaux sont *coupées* lorsqu'elles sont représentées seules, et qu'il ne reste aucune

partie du cou ; elles sont *arrachées* lorsque des lambeaux de chair ou de plumes y sont adhérents.

Parmi les fleurs et les plantes, on distingue la *quartefeuilles*, sorte de rosace à quatre feuilles ; l'*angêne*, ou fleur à six feuilles.

Les *quintefeuilles* [1], rosaces à cinq feuilles,

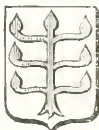


1

ajourées au centre.

Les *cœurs de lis*, formés de trois feuilles posées en rosace. Cette figure est appelée aussi *cailloux*.

Le *créquier*, prunier sauvage ayant la forme d'un candélabre à sept branches [2].



2

Les *rinceaux*, ou rameaux garnis de feuillage.

Parmi les astres : l'étoile qui doit avoir cinq

rais ou rayons [1]. Lorsque ce nombre augmente,



1

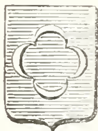
il est nécessaire de l'indiquer en blasonnant. On confond quelquefois l'étoile avec la *molette d'éperon;* cette dernière figure a la même forme que l'étoile, mais elle en diffère en ce que la molette a six rais, et qu'elle est ajourée au centre. Les étoiles à queue sont appelées *comètes.*

D'*ombres de soleil :* soleil représenté sans figure humaine au centre.

De *rais,* qui sont des rayons de lumière.

De *lunels* [2]*;* c'est-à-dire la réunion de quatre croissants appointés, comme s'ils formaient une rose à quatre feuilles.

De *croissants* [3]*;* cette figure est ordinairement placée les pointes regardant le haut de l'écu.



2



3

Le croissant est *versé* lorsque ses pointes re-

gardent la pointe de l'écu; *tourné* lorsqu'elles regardent le côté dextre; *contourné*, le côté sénestre.

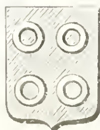
Parmi les objets divers qui forment les figures artificielles, on en distingue plusieurs qui sont fréquemment employés et qui sont considérés presque comme des pièces héraldiques. Ce sont :

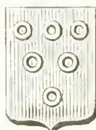
Le *fermail*[1], qu'on nomme parfois *fermail en losange*[2].


1


2

L'*anneau*[3]. Lorsqu'il y en a plusieurs et qu'ils sont de petite dimension, ils prennent le





nom d'*annelets*[4].

Les *vires* [1] ou anneaux concentriques.



1

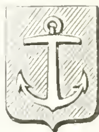
Des *badelaires*, des *fois*, des *bouteroles*, de *tortils*, des *ranchiers*, des *oyoesses*, etc. (La signification de ces mots est portée au vocabulaire indiquant toutes les pièces du blason.)

Il est une figure employée souvent en blason, celle d'un bras humain sortant d'un des côtés de l'écu. Ce bras est appelé *dextrochère* ou *sénestrochère*, selon qu'il est placé à dextre ou à sénestre. Lorsqu'il est cuirassé et qu'il tient une épée à la main, on le dit *armé de toutes pièces*.

Quant aux *tours*, *châteaux*, *ancres*, *armes*, *instruments* quelconques, et généralement tous les objets divers qu'on rencontre dans les armoiries, il importe, en les blasonnant, de bien en indiquer la forme, la position et le nombre, selon les règles dont nous parlerons tout à l'heure; et surtout de façon à pouvoir établir un blason semblable à celui qu'on entend bla-

sonner, sans qu'il soit besoin d'avoir le modèle devant les yeux [1], [2], [3], [4].


1


2


3


4

BLASONNEZ :

De gueules au croissant d'argent.
De gueules au fermail en losange d'argent.
D'argent à la tour de gueules.
De pourpre à l'ancre d'argent.

CHAPITRE VIII

DE L'ATTRIBUT



L'attribut sert à désigner la position, l'attribution ou la nature de chacune des pièces de l'écu, ou de l'écu lui-même.

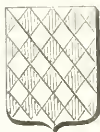
L'attribut de l'écu est d'être *palé*, s'il est couvert de pals; *bandé*, *barré*, *fascé*, *contre-palé*, *contre-fascé* [1], etc., s'il est couvert de ces



1

diverses pièces; *vairé*, *herminé*, *contre-vairé*,

contre-herminé, selon l'émail-fourrure d'un écu simple, ou enfin, *échiqueté*, *fretté*, *losangé*[1],



1

treillissé, *gironné*, *écartelé*, etc., selon les pièces qui le composent ou les partitions qui le divisent.

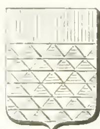
Les pièces honorables, tout en conservant la dimension qui leur est propre, peuvent être façonnées selon les règles ci-dessous établies :

Les pals, fasces, bandes, barres, peuvent avoir l'attribut d'être :

Ondés[2], *Denchés*[3],

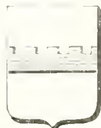


2

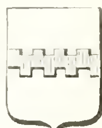


3

Crénelés[4], *Bretessés*[5],

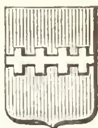


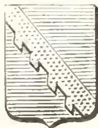
4



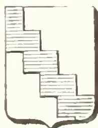
5

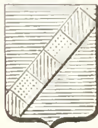
Contre-bretessés[1], *Bastillés*[2],


1

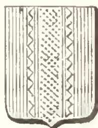

2

Vivrés[3], *Componés*[4],


3

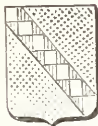

4

Bordés, endentés ou *dentelés*[5],

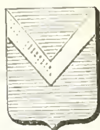

5

Engrêlés[6], *Échiquetés*[7], etc.


6

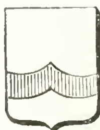

7

Le chevron peut être en outre *renversé*[1] ou

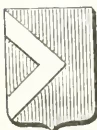


1

ployé[2], *couché* ou *contourné*[3], *brisé*[4], *failli* ou



2



3

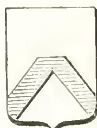


4

rompu[5], *écimé*[6].

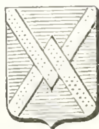


5



6

Deux chevrons peuvent être *enlacés*[7].

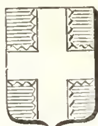


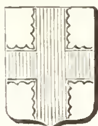
7

La croix, l'une des pièces honorables dont

l'emploi est le plus usité, a de nombreux attributs. Elle est :

Endentée[1], *Engrêlée*[2],


1


2

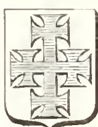
Pattée[3], *De l'un en l'autre*[4],


3

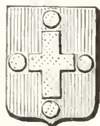

4

Fleurdelisée[5], *Recroisetée*[6],


5


6

Pometée[7], *Potencée*[8],


7


8

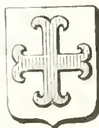
Tréflée[1], *Patriarcale*[2],


1


2

Anillée[3], *Recercelée*[4],


3


4

A pieds fichés[5], *Cramponnée*[6],


5


6

A douze pointes[7], *Haussée*[8],


7


8

Cantonnée [1].



1

Outre ces divers attributs, la croix, ainsi que les autres pièces héraldiques, en possède une grande quantité d'autres, que nous indiquerons plus loin.

Certaines pièces, autres que celles dites honorables, servent d'attributs soit à ces dernières, soit à l'écu.

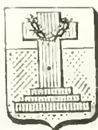
Ainsi, les frettes, les losanges, les billettes, les fusèles, etc., donnent un écu, ou une bande, une fasce, etc., *fretté*, *losangé* (page 50 fig. 1), *billeté*, *fuselé*, etc.

Quelques attributs servent à marquer la position de certaines pièces placées tout ou partie sur d'autres pièces, ou le changement d'émaux.

Ainsi :

De l'un en l'autre.
Brochant sur le tout,
Sur le tout.

Brochant sur le tout[1] signifie que la croix

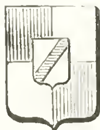


1

couvre une partie du chef, et qu'elle est en quelque sorte peinte ou gravée par-dessus. En termes plus clairs, non-seulement elle occupe une place sur l'écu, mais encore elle anticipe celle occupée par le chef en faisant dépasser sa partie supérieure jusque sur lui.

De l'un en l'autre (page 53) signifie que la croix est posée au milieu de la ligne formant le parti, et que l'émail du côté sénestre de la croix correspond à celui du côté dextre de l'écu, et *vice versa*.

Sur le tout se dit d'un écusson placé sur le milieu d'une écartelure[2].



2

Il est excessivement important de blasonner

les attributs afférents soit aux pièces héraldiques, soit aux figures des corps naturels, soit à celles artificielles. Ces attributs étant fort nombreux, nous donnons ci-dessous le tableau de ceux qui sont habituellement employés, en renvoyant au vocabulaire pour leurs différentes significations.

Dans le chapitre suivant, nous reviendrons sur quelques-uns d'entre eux.

BLASONNEZ :

De gueules à la fasce ondée d'or.
D'argent au chevron écimé d'azur.
D'argent à la croix pattée d'azur.
De gueules à la croix anillée d'argent.

TABLEAU DES ATTRIBUTS



ATTRIBUTS PARTICULIERS A L'ÉCU ET AUX PIÈCES HÉRALDIQUES.

Abaissé.
Abouté.
Accolé.
Accompagné.
Accosté.
Adextré.
Aiguisé.
Ailé.
Ajouré.
Alezé.
Alterné.
Ancré.
Anglé.
Anillé.
Appaumé.
Appointé.
Armé.
Bandé.
Barré.
Bastillé.
Besanté.
Bigarré.
Billeté.
Bordé.
Bouclé.
Bourdonné.

Bretessé.
Brisé.
Burelé.
Cablé.
Cannelé.
Cantonné.
Carnelé.
Casqué.
Champé.
Chapé.
Chargé.
Chatelé.
Chevronné.
Cléché.
Cloué.
Comèté.
Componé.
Contourné.
Contre-bandé.
« barré.
« bretessé.
« chevronné.
« componé.
« écartelé.
« émaillé.
« fascé.
Contre-fleuré.
« fleuronné.
« herminé.
« manché.
« palé.
« pointé.
« potencé.
« vairé.
Coticé.
Coupé.
Courbé.
Cousu.
Cramponné.
Croiseté.
De l'un à l'autre.
De l'un en l'autre.
Denché.
Dentelé.
Denticulé.
Diapré.
Diffamé.
Écartelé.
Échiqueté.
Écimé.
Éclaté.
Éclopé.

Émanché.
Embouté.
Embrassé.
Enchaussé.
Enclavé.
Endenté.
Enfilé.
Engoulé.
Engrêlé.
Enhendé.
Enlevé.
Enté.
Équipollé.
Étayé.
Étincelé.
Failli.
Fascé.
Faux.
Fiché.
Figuré.
Flambant.
Flanqué.
Fleuré.
Fleureté.
Fleuronné.
Florancé.

Fourché
Frangé.
Fretté.
Fuselé.
Gironné.
Givré.
Gringolé.
Haussé.
Herminé.
Jumelé.
Losangé.
L'un sur l'autre.
Mal-ordonné.
Moucheté.
Mouvant.
Nébulé.
Nillé.
Nuagé.
Ombré.
Ondé.
Paillé.
Palé.
Palissé.
Papelonné.
Patriarcale.
Patté.

Pavillonné.
Pendant.
Percé.
Pignoné.
Plumeté.
Potencé.
Rebrassé.
Recercelé.
Recoupé.
Recroiseté.
Rempli.
Renversé.
Resarcelé.
Semé.
Sénestré.
Sommé.
Soutenu.
Supportant.
Sur le tout.
Sur le tout du tout.
Surmonté.
Taillé.
Tiercé.
Timbré.
Tourné.
Tranché.
Tréflé.
Treillissé.
Vairé.
Vergetté.
Versé.
Vêtu.
Vidé.
Vivré.

ATTRIBUTS PARTICULIERS AUX ASTRES.

Caudé.
Couchant.
Éclipsé.
Horizonté.
Naissant.
Rayonnant.

ATTRIBUTS PARTICULIERS AUX CORPS HUMAINS.

Casqué.
Chevelé.
Habillé.
Issant.

ATTRIBUTS PARTICULIERS AUX ANIMAUX.

Accorné.
Accroupi.
Affronté.
Ailé.
Allumé.
Animé.
Armé.
Arraché.
Arrêté.
Assis.
Bâillonné.
Barbé.
Bardé.
Becqué.
Cabré.
Chaperonné.
Chat-huané.
Chevillé.
Clariné.
Colleté.
Contre-issant.
Contre-passant.
Contre-rampant.
Coupé.
Couplé.
Courant.
Courbé.
Couronné.
Crété.
Défense (en).
Démembré.
Denté.

Diadèmé.
Diapré.
Diffamé.
Dragonné.
Écaillé.
Écorché.
Effaré.
Effrayé.
Élancé.
Embarroqué.
Emmuselé.
Empiétant.
Ensanglanté.
Entravaillé.
Eployé.
Essorant.
Éviré.
Fierté.
Forcené.
Fourché.
Furieux.
Gai.
Gorgé.
Grilletté.
Hérissonné.
Houssé.
Issant
Lampassé.
Langué.
Léopardé.
Levé.
Lioné.
Loré.
Mantelé.
Marchant.
Mariné.
Masqué.
Membré.
Miraillé.
Monstrueux.
Morné.
Naissant.
Nervé.
Noué.
Onglé.
Oreillé.
Paillé.
Paissant.
Pâmé.
Parti.
Passant.
Peautré.

Perché.
Piété.
Plié.
Posé.
Ramé.
Rampant.
Ravissant.
Regardant.
Rouant.
Saillant.
Sanglé.
Sellé.
Sommé.
Tortillant.
Vif.
Vilené.
Virolé.

ATTRIBUTS PARTICULIERS AUX PLANTES, FLEURS ET OBJETS DIVERS.

Abaissé.
Agité.
Allumé.
Anché.
Ardent.
Armé.
Arraché.
Bataillé.
Bouclé.
Boutonné.
Câblé.
Calme.
Ceintré.
Cerclé.
Cloué.
Cordé.
Coulissé.
Couvert.
Crénelé.
Croisé.
Décussé.
Désarmé.
Donjonné.
Ébranché.

Éclaté.
Écoté.
Embouché.
Embouclé.
Embouté.
Emmanché.
Empenné.
Empoigné.
Encoché.
Englanté.
Enguiché.
Entrelacé.
Entretenu.
Épanoui.
Équipé.
Essoré.
Étincelant.
Ferré.
Feuillé.
Fleuri.
Floitant.
Flotté.
Frangé.
Fruité.
Fusté.
Garni.
Gironetté.
Glandé.
Gringolé.
Habillé.
Haute.
Hersé.
Maçonné.
Maltaillé.
Montant.
Moucheté.
Nervé.
Noueux.
Nourri.
Ouvert.
Pavillonné.
Rebrassé.
Renversé.
Surmonté.
Terrassé.
Tigé.
Versé.
Voguant.
Volté.

CHAPITRE IX

DES PIÈCES CHARGÉES, ACCOMPAGNÉES, ET DES BRISURES



Dans le tableau qui précède, on trouve ces deux mots : *chargé* et *accompagné*. Ce sont deux attributs qu'on rencontre souvent dans la composition d'un écu.

On dit qu'une pièce est chargée lorsque sur le métal ou l'émail de cette pièce est représentée toute autre pièce ou figure.

Il est assez rare de voir une pièce chargée d'une pièce de même nature. Cependant cela arrive.

La position des figures chargeant une pièce varie peu, mais il importe d'en indiquer le nombre, l'émail et les attributs :

Un écu chargeant une pièce quelconque prend le nom d'*écusson*.

Le plus ordinairement, les pièces héraldiques, la fasce, la barre, la bande, etc., sont chargées soit d'étoiles [1], soit de roses, soit de toute autre figure : *d'argent à la fasce d'azur,*



1

chargée de trois étoiles d'argent.

Page 56 : *d'or au chef cousu d'argent, à la croix haussée et péronnée, de trois degrés de gueules brochant sur le tout, chargée d'une couronne d'épines.*

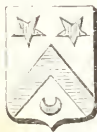
Nous avons dit qu'on ne pouvait mettre métal sur métal ni émail sur émail. Cependant nous voyons d'or au chef cousu ; on dit *cousu*, afin de faire comprendre que ce chef est en quelque sorte une pièce étrangère ou de concession ajoutée et cousue à l'écu des armes de la famille.

Les pièces peuvent être chargées en chef, en abîme, en pointe, etc.

La plupart des pièces honorables, et même beaucoup d'autres, sont rarement seules; et, quand une ou plusieurs figures les entourent, on dit qu'elles sont *accompagnées*. On comprend l'importance de blasonner avec exactitude la position occupée par les pièces qui accompagnent celle principale, et leurs émail et attributs.

Trois pièces accompagnant un chevron sont habituellement placées : deux en chef, une en pointe [1], [2].

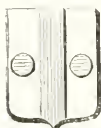

1


2

Une pièce accompagnée de quatre ou seize pièces placées aux quatre coins intérieurs de l'écu est dite cantonnée : *de gueules à la croix d'argent cantonnée de quatre besants de même.* Voyez page 55.

Le mot accosté s'emploie pour désigner l'accompagnement d'une pièce principale par d'au-

tres pièces ou figures posées de chaque côté ainsi [1], [2] ; *d'argent au pal de gueule, accosté de*


1


2

deux tourteaux d'azur ; *d'azur au glaive d'argent, accosté de quatre billettes de même.*

Un chevron est *surmonté*, lorsqu'au-dessus de sa cime est placée une pièce ou figure quelconque [3].


3

Nous avons précédemment parlé des brisures, c'est-à-dire les additions ou changements apportés aux armoiries d'une famille par les puînés et les cadets, afin de se distinguer de leurs aînés. Les pièces dont on se sert habituel-

lement pour *briser* sont la bordure, le bâton péri et le lambel.

Lorsque, sur une brisure, par exemple la bordure, on charge soit de besants, soit de toute autre figure, on nomme cette action *surbriser*.

Outre les pièces que nous avons désignées comme servant à briser, quelques personnes brisent en changeant le métal d'une pièce, en ajoutant quelque figure, ou en en retranchant; c'est une des causes de la différence qu'on rencontre quelquefois entre les divers écus d'une même famille, et ce qui occasionne de nombreuses erreurs dans l'énoncé des armes, qui se trouve varier à l'infini.

Ce mode de brisure a en outre le désavantage de substituer parfois les armes d'une maison quelconque à celle de la personne qui brise.

Il est impossible de reconnaître une brisure au vu d'un blason. Celle-ci, qui consiste en une *bordure d'argent*, et la surbrisure opérée à l'aide des *tourteaux d'azur* qui y figure, ne doivent nullement préoccuper la personne qui veut blasonner cet écu, et qui, purement et simplement, s'exprimera ainsi : *de gueules au*

croissant d'argent en abîme, à la bordure d'argent chargée de onze tourteaux d'azur posés en orle[1].



1

BLASONNEZ :

De gueules au chevron d'or surmonté d'une étoile d'argent.

D'argent au chevron de gueules accompagné de trois mouches de sable posées deux en chef, une en pointe.

D'argent au chevron d'azur accompagné de deux étoiles de gueules en chef et d'un croissant de même en pointe.

CHAPITRE X

RÈGLES GÉNÉRALES



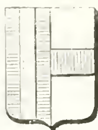
Il faut pour blasonner un écu commencer par indiquer le champ de l'écu s'il est simple, et passer ensuite aux pièces ou figures dont il est couvert.

De gueules au chevron d'or surmonté d'une étoile d'argent. Ainsi, *de gueules* fait connaître la couleur du champ ; *au chevron d'or* désigne la figure héraldique qui s'y trouve représentée; et *surmonté d'une étoile d'argent* qualifie l'accompagnement de la pièce principale par une autre figure de forme et d'émail différents.

Si l'écu est composé, on doit d'abord énoncer la partition qui le divise, et blasonner les émaux

et figures de chacun des quartiers en commençant toujours comme dessus.

Parti au 1er d'azur au pal d'or, au 2e d'argent à la fasce de gueules[1]. *Parti* indique la



1

partition ; *au premier*, le quartier dextre ; *au deuxième*, le quartier sénestre.

Si l'écu est coupé (page 18 fig. 2), on commence par la partie supérieure. *Coupé d'argent et de gueules.* S'il était couvert de figures, on dirait : Coupé au 1er d'argent à... telle chose, au 2e de gueules à telle autre.

Si l'écu est taillé (page 18 fig. 4) ou tranché (page 18 fig. 3), on commence par le triangle supérieur. *Taillé de gueules et d'argent ; Tranché de pourpre et d'argent.*

Si l'écu est écartelé ou contre-écartelé, on l'annonce d'abord et on blasonne en commençant par le premier côté de dextre et en finis-

sant par le dernier de sénestre[1] : *Ecartelé au*



1

1er *et au* 4e *d'argent au chevron d'azur, au* 2e *d'azur au pal d'or, au* 3e *de gueules à la croix d'argent.* Si un écusson se trouve placé sur le milieu de l'écartelure, c'est-à-dire *sur le tout* (page 56 fig. 2), on le blasonne après avoir blasonné tous les quartiers de l'écu principal.

Si l'écu est divisé en huit quartiers, il faut l'indiquer en s'exprimant ainsi : *Coupé d'un, parti de trois*, et blasonner en commençant toujours par le premier quartier de dextre. Coupé d'*un* signifie qu'il y a *une* ligne horizontale coupant l'écu ; et parti de *deux*, que *deux* autres lignes le séparent verticalement.

Il est inutile d'ajouter qu'un écu peut être parti ou coupé de deux, trois, quatre, cinq lignes, selon le nombre des quartiers.

L'espèce de triangle formé à la pointe de l'écu

forme l'attribut qu'on nomme *enté*. Il faut donc blasonner ainsi[1] :



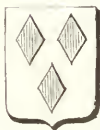
1

Coupé d'un, parti de trois. Au 1er et au 6e de sinople, au 2e et au 5e d'argent, au 3e et au 8e d'azur, au 4e et au 7e d'or. Enté en pointe d'argent.

Il est excessivement important d'indiquer d'une manière précise, en blasonnant, la position de toutes les figures placées soit sur l'écu, soit comme charge, soit comme accompagnement, surtout lorsque cette position diffère de celle habituelle.

Trois besants, trois losanges, trois fermails, etc., sont ordinairement placés deux en chef, un en pointe. Lorsqu'ils sont seuls sur le champ d'un écu, on les dit alors posés *deux, un*.

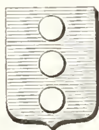
D'argent à trois losanges de gueules posées deux, un[1].



1

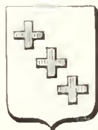
Ils sont quelquefois posés l'un sous l'autre : c'est ce qu'on nomme en *pal* ; horizontalement, — alors on dit en *fasce* ; obliquement, — c'est-à-dire en *bande* ou en *barre*, puisque leur disposition est semblable à celle de ces diverses pièces honorables.

D'azur à trois besants d'argent posés en pal[2].



2

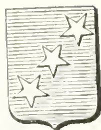
D'argent à trois croisettes de gueules posées



3

en bande[3].

D'azur à trois étoiles d'argent posées en barre[1].



1

Quatre figures sont quelquefois placées *deux, deux*. Il faut avoir soin de l'indiquer.

Elles sont aussi posées *une, deux, une.*

De gueules à quatre quintefeuilles d'argent posées, une, deux, une. (Voyez page 44 fig. 1.)

Six figures se placent *trois, deux, une.*

De gueules à six annelets d'argent posées trois, deux, un. (Voyez page 46 fig. 4.)

En un mot, la position doit toujours être indiquée.

Après avoir blasonné les couleurs et pièces de l'écu, si, en outre, cet écu est surmonté d'un casque, d'une couronne ou de toute autre marque de dignité, il est indispensable de l'indiquer, ainsi que le *cimier,* c'est-à-dire la figure que l'on place à la cime du casque ou de la couronne, et qui ne peut jamais être une pièce héraldique.

Un cimier de plumes se nomme *plumail.*

On dit quelquefois que telle personne *timbre* son écu de telle ou telle chose : le timbre comprend tout ce qui se place au-dessus de l'écu.

Outre ces attributs, dont nous nous occuperons dans le chapitre suivant, les écus sont souvent accompagnés de *lambrequins*, c'est-à-dire d'ornements qui sont habituellement de fantaisie, mais qui doivent être des mêmes métaux et émaux que ceux figurant dans l'écu. On dit alors, après avoir blasonné l'écu : *lambrequins aux couleurs de l'écu* *.

L'écu est quelquefois supporté par deux animaux, qui, placés de chaque côté, semblent le garder et le présenter. Ces animaux sont nommés *supports.* Si ces supports sont des sirènes ou toute autre figure humaine, qui semblent tenir l'écu à l'aide des mains, on les nomme *tenants.*

Après avoir blasonné l'écu et ses attributs ou lambrequins, on dit alors : *pour supports* (ou tenants) *tels animaux ou tels personnages.* Si

* Sous l'Empire, les lambrequins furent toujours or et argent.

ces animaux sont couronnés, colletés, etc., on doit l'indiquer ainsi que leur émail.

Une banderole placée sous un écu indique la *devise* de la famille.

Le *cri d'arme* surmonte ordinairement le cimier.

CHAPITRE XI

DES COURONNES, CASQUES, ETC.



On marque les titres, dignités, le rang ou les charges dont sont revêtues certaines personnes par des couronnes, des casques et autres attributs distinctifs.

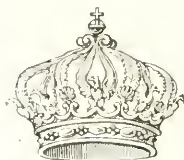
Les différentes couronnes qui surmontent les écus sont :



1

La tiare ou couronne pontificale [1].

La couronne impériale [1];



1

La couronne royale [2];



2

La couronne ducale [3];



3

La couronne de marquis [4];



4

La couronne de comte [1];



1

La couronne de vicomte [2];



2

La couronne de baron [3];



3

Cette dernière est aussi appelée *tortil.*



4

La mitre des archevêques et évêques [4].

Les *chapeaux* [1] surmontent l'écu des cardi-



1

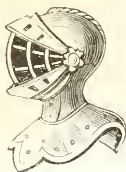
naux et aussi ceux des archevêques et des évêques, qui l'emploient de préférence à la mitre.

Ils sont de couleur rouge pour les premiers, verts pour les seconds, et noirs pour tous les autres dignitaires de l'Église.

Les chapeaux sont en outre garnis de quinze houppes pour les cardinaux, de treize pour les archevêques, et de sept à douze pour les évêques. Ces derniers, ainsi que les abbés ou abbesses, y joignent la croix et la mitre. Quelques abbesses portent une couronne d'épine et un chapelet.

Les gentilshommes nobles, ou simples chevaliers, portent le casque, qui est soumis à

certaines règles héraldiques, étant aussi l'apanage des plus hauts dignitaires[1].



1

Les empereurs et les rois le portent d'*or brodé, damasquiné, taré de front, la visière entièrement ouverte, sans grille ni barreaux.*

Les princes du sang, d'*or taré de front sans visière, un peu moins ouvert.*

Les princes et ducs, connétables et tous les hauts grands officiers, d'*argent; les visière, œillère, nazal, ventail, bordure et clous, d'or taré de front, et à neuf grilles.*

Les marquis, d'*argent à sept barreaux tarés de front.*

Les comtes, vicomtes, vidames, premiers présidents, gardes des sceaux, colonels et mestres de camp, d'*argent taré de deux tiers montrant sept barreaux.*

Les barons ou anciens gentilshommes, cheva-

liers, chargés de hauts emplois ou missions, d'*argent bruni, taré de deux tiers et à cinq barreaux.*

Les gentilshommes de trois races paternelles et maternelles, d'*acier poli posé et taré en profil, la visière ouverte, le nazal relevé, le ventail abaissé montrant trois grilles.*

Les écuyers, *d'acier poli, de profil clos et fermé.*

Les nouveaux anoblis, *d'acier poli, de profil, la visière close et abattue.*

Les bâtards, *comme les nouveaux anoblis, mais tourné à gauche.*

Sous l'Empire, on substitua aux couronnes et aux casques une toque de velours noir retroussée de vair ou contre-vair, d'hermine ou contre-hermine, selon le titre plus ou moins élevé du personnage, et surmontée de plumes blanches ou d'argent [1].



1

Une dame noble accole parfois son écu à ce-

lui de son mari; le premier est le sien, le second celui de l'époux.

Les demoiselles mettent leurs armoiries dans un écu en forme de losange, entouré d'une guirlande.

Les veuves entourent leur écu d'une cordelière, qu'elles retirent si elles contractent un nouveau mariage.

Depuis longtemps les dames et demoiselles portent des écus ovales, semblables aux blasons italiens, ou des écus semblables à ceux des hommes.

C'est une faute héraldique.

Seules, les femmes qui ont pris les armes, ou le commandement d'une armée, ont le droit de porter l'écu ordinaire.

Un enfant peut écarteler ses armes de celles de sa mère, quoiqu'il n'en puisse porter le nom.

CHAPITRE XII

DES ATTRIBUTS RELATIFS AUX EMPLOIS ET FONCTIONS



Les titulaires de certains grades, emplois ou fonctions, accompagnent leur écu de différentes marques qui ont pour but de les indiquer. Voici quelques-unes des charges qui donnent droit à cet accompagnement avec la désignation de l'attribut régulier :

CHARGES SUPPRIMÉES.

Connétable. Deux épées en main armée d'un gantelet sortant d'une nuée (une de chaque côté de l'écu).

8.

Grand maître de l'artillerie. Deux canons acculés sous l'écu.

Général des galères. Deux ancres à trabes unies derrière l'écu.

Grand fauconnier. Deux leurres qui pendent de chaque côté de l'écu.

Capitaine des gardes de la porte. Une clef droite terminée par la couronne, de chaque côté de l'écu.

Grand maréchal des logis. Une masse et un marteau d'armes en sautoir sous l'écu.

Capitaine des Cent-Suisses. En sautoir deux bâtons d'ébène garnis de pommes et bouts en ivoire, et, au bas de l'écu, deux toques de velours noir avec panaches.

Grand prévôt de l'hôtel. Deux masses et deux haches liées ensemble au bas de chaque côté de l'écu.

Prévôt de Paris. Deux cannes en sautoir.

Premier président au parlement. Au-dessus de l'écu, un mortier de velours noir enrichi de deux larges passements d'or.

Président à mortier. Même mortier orné d'un seul galon.

EMPIRE FRANÇAIS.

Maréchal de France. Deux bâtons de maréchal passés en sautoir derrière l'écu.

Amiral. Deux ancres passées en sautoir derrière l'écu, les trabes aux armes impériales.

Vice-amiral. Une ancre droite derrière l'écu.

Général. Six drapeaux en sautoir derrière l'écu.

Chancelier. Un mortier d'or rebrassé d'hermine posé sur le casque surmonté de son cimier, qui est une femme à mi-corps, représentant la France couverte d'un manteau et couronnée, tenant à la main droite un sceptre et à la gauche les sceaux; derrière l'écu orné de rayons d'or, deux masses passées en sautoir.

Grand maître des cérémonies. Deux bâtons dorés en sautoir derrière l'écu et terminés par la couronne impériale.

Grand aumônier. Un livre couvert en satin bleu, la couverture chargée des armes impériales, placé au-dessous de l'écu.

Grand maréchal du palais. Deux bâtons d'azur semés d'abeilles d'or, terminés d'un bout par la couronne impériale, et passés en sautoir derrière l'écu.

Grand chambellan. Deux clefs couronnées passées en sautoir derrière l'écu ; au centre des anneaux, une aigle éployée.

Grand écuyer. Deux épées en fourreau aux armes impériales et une ceinture.

Grand louvetier. Deux têtes de loup, une de chaque côté de l'écu.

Grand veneur. Deux cors avec leurs enguichures, un de chaque côté de l'écu.

Premier maître d'hôtel. Deux bâtons dorés en sautoir sous l'écu.

Grand écuyer tranchant. Un couteau et une fourchette en sautoir sous l'écu, les manches aux armes de France terminées en couronne.

Grand panetier. Une nef d'or d'un côté de l'écu et un cadenas de l'autre côté.

Grand bouteiller. Deux flacons dorés aux armes de France, un de chaque côté de l'écu.

Ainsi que nous l'avons dit, les toques remplacent les couronnes et casques, et sont ainsi attribuées :

Prince grand-dignitaire. Toque de velours noir retroussée de vair avec porte-aigrette d'or surmonté de sept plumes ; lambrequins d'or au nombre de six, le tout chargeant un manteau de France doublé d'hermine, sommé d'un bonnet d'hermine, forme électorale, à la calotte d'azur, retroussée de même. (Il charge, en outre, l'écu d'un chef d'azur semé d'abeilles.)

Duc. Toque de velours noir retroussée d'her-

mine avec porte-aigrette d'or surmonté de sept plumes, lambrequins d'or au nombre de six, manteau de France doublé de vair. (L'écu est chargé d'un chef de gueules, semé d'étoiles d'argent.)

Comte. Toque de velours noir retroussée de contre-hermine avec porte-aigrette d'or et d'argent ; cinq plumes, quatre lambrequins, les deux supérieurs en or, les deux autres en argent.

Baron. Toque de velours noir retroussée de contre-vair, porte-aigrette en argent, trois plumes, deux lambrequins en argent.

Chevalier. Toque de velours noir retroussée de sinople surmontée d'une aigrette d'argent.

Outre ces marques extérieures, les comtes de l'Empire français ayant charge, emploi ou dignité, chargent leur écu d'un franc-quartier à dextre qui est pour :

Comte ministre. D'azur à la tête de lion arrachée d'or.

Comte conseiller d'État. Échiqueté d'azur et d'or.

Comte sénateur. D'azur à un miroir d'or en pal, après lequel se tortille et se mire un serpent d'argent.

Comte président du Corps législatif. D'azur aux tables de la Loi d'or.

Comte ambassadeur. D'azur à la tête de lion arrachée d'argent.

Comte officier de la maison de l'Empereur. D'azur au portique ouvert à deux colonnes surmontées d'un fronton d'or et accompagné des lettres D. A. de même.

Comte officier de la maison des princes. D'azur au portique ouvert à deux colonnes surmontées d'un fronton d'or accompagné des lettres D. J. de même.

Comte préfet. D'azur à la muraille crénelée d'or surmontée d'une branche de chêne de même.

Comte maire. D'azur à la muraille crénelée d'or.

Comte militaire. D'azur à l'épée haute en pal d'argent garnie d'or.

Comte archevêque. D'azur à la croix pattée d'or.

Les barons de l'Empire français chargent d'un franc-quartier à sénestre, qui est pour :

Baron ambassadeur. De gueules à la tête de lion arrachée d'argent.

Baron conseiller d'État. Échiqueté de gueules et d'or.

Baron officier de la maison de l'Empereur. De gueules au portique ouvert à deux colonnes surmontées d'un fronton d'argent accompagné des lettres initiales D. A. de même.

Baron officier des maisons des princes. De gueules au portique ouvert à deux colonnes surmontées d'un fronton d'argent accompagné des lettres D. J. de même.

Baron préfet. De gueules à la muraille crénelée d'argent surmontée d'une branche de chêne de même.

Baron sous-préfet. De gueules à la muraille non crénelée d'argent, surmontée d'une branche d'olivier de même.

Baron maire. De gueules à la muraille crénelée d'argent.

Baron militaire. De gueules à l'épée haute en pal d'argent.

Baron évêque. De gueules à la croix alezée d'or.

Les *chevaliers* portent la croix de la Légion d'honneur sur l'une des pièces honorables de l'écu.

MAGISTRATURE.

Président et procureur général de la Cour de cassation. Franc-quartier à sénestre de gueules à la balance d'argent.

Président et procureur général des Cours impériales. Franc-quartier à sénestre de gueules à la toque de sable retroussée d'hermine.

ATTRIBUTS DES VILLES AYANT TITRE DE BONNES VILLES.

Villes de premier ordre. Couronne murale à sept créneaux d'or, sommée d'une aigle naissante pour cimier, traversée d'un caducée auquel sont suspendues deux guirlandes, l'une à dextre de chêne, l'autre à sénestre d'olivier, le tout d'or, nouées par des bandelettes de gueules. (L'écu chargé d'un chef de gueules à trois abeilles d'or posées en fasce.)

Villes de deuxième ordre. Couronne murale à cinq créneaux d'argent, traversée d'un caducée auquel sont suspendues deux guirlandes, l'une à dextre d'olivier, l'autre à sénestre de chêne, aussi d'argent, nouées par des bandelettes d'azur.

(Franc-quartier à dextre d'azur à un N d'or surmonté d'une étoile rayonnante de même.)

Villes de troisième ordre. Corbeille remplie de gerbes d'or pour cimier, à laquelle sont suspendues deux guirlandes, l'une à dextre d'olivier, l'autre à sénestre de chêne, toutes deux de sinople, bandelettes de gueules. (Franc-quartier à sénestre de gueules à un N d'argent surmonté d'une étoile rayonnante de même.)

VOCABULAIRE HÉRALDIQUE

VOCABULAIRE HÉRALDIQUE



A

Abaissement. Addition de quelque pièce à l'écu pour en diminuer la valeur;—diminution, renversement d'écu, abattement d'honneur.

Abaissé. Attribut des pièces qui sont posées au-dessous de leur place habituelle;—et particulièrement d'un vol, lorsque les ailes sont pliées et que le bout regarde la pointe de l'écu.

Abime. Le milieu de l'écu.

Abouté. Qui se répond par les pointes;—se dit aussi des pièces à pointes arrondies.

ACCOLÉ. Attribut des pièces se touchant.

ACCOMPAGNÉ. Attribut des pièces principales entourées d'autres pièces ou figures.

ACCOMPAGNEMENT. Tout ce qui est placé hors de l'écu et l'accompagne.

ACCORNÉ. Attribut des animaux dont les cornes sont d'un autre émail que celui du corps.

ACCOSTÉ. Attribut des pals et pièces posés en pal, lorsque d'autres pièces ou figures sont à leurs côtés.

ACCOUPLES. Liens qui servent à accoupler.

ACCROUPI. Attribut des animaux assis ou contournés.

ADEXTRÉ. Se dit d'une pièce accompagnée à dextre.

AFFRONTÉ. Attribut des animaux qui se regardent.

AGITÉ. Attribut de la mer et des ondes, lorsqu'elles paraissent agitées.

AIGLE. Étendard, enseigne.

AIGLETTES. Aigles représentées au-dessus du nombre deux.

AIGUISÉ. Attribut des pièces dont les extrémités sont aiguës.

AILÉ. Attribut des pièces qui ont des ailes contre nature et des oiseaux dont les ailes sont d'un émail autre que celui de leur corps.

AJOURÉ. Percé à jour;—chef dont le haut ouvert laisse voir le fond de l'écu.

ALÉRION. Petite aigle représentée sans pieds ni bec.

ALEZÉ. Se dit des pièces dont les extrémités ne touchent pas les bords de l'écu.

ALLUMÉ. Se dit des yeux qui sont d'un émail autre que celui du corps, d'un flambeau dont la flamme diffère d'émail, d'un bûcher brûlant.

ALTERNÉ. Attribut des pièces qui se correspondent.

ANCHÉ. Recourbé, s'applique particulièrement à un cimeterre.

ANCRÉ. Attribut d'une pièce dont les extrémités se terminent en ancre.

ANGÈNE. Fleur à six feuilles dont les extrémités sont arrondies.

ANGLÉ. Attribut d'une croix ou d'un sautoir lorsque des figures mouvantes semblent sortir des angles.

ANILLE. Figure en forme de deux C adossés.

ANILLÉ. Attribut des pièces dont les extrémités se terminent en fer à moulin.

ANIMÉ. Attribut d'un cheval qui semble vif, ardent, et qui a les yeux allumés.

ANNELET. Petit anneau.

APPAUMÉ. Attribut d'un écu chargé d'une main qui montre la paume.

APPOINTÉ. Placé pointe contre pointe.

ARDENT. Attribut du charbon lorsqu'il semble brûler.

ARMÉ. Attribut d'un animal dont les griffes sont d'un autre émail que celui du corps ;— et des flèches et lances dont les pointes sont d'un autre émail que le fût.

ARMÉS DE TOUTE PIÈCES. Se dit d'un dextrochère ou d'un sénestrochère cuirassé, et tenant de la main un glaive.

ARMES. Diminutif d'armoiries, même signification.

ARMES A ENQUERRE. } Armoiries qui ne sont pas con-
ARMES FAUSSES. } formes aux règles du blason.

Armes parlantes. Armoiries qui expriment, par le nom des figures qui y sont représentées, celui de la famille qui les porte.

Armoiries. Marques d'honneur appartenant aux familles nobles.

Armorial. Livre contenant les armoiries de la noblesse d'un pays.

Armorier. Peindre des armoiries.

Armoriste. Celui qui peint des armoiries.

Armure. Écu, bouclier, sur lequel on peint des armoiries.

Arraché. Attribut des arbres et des plantes dont les racines paraissent, et des têtes et membres humains ou d'animaux qui ne sont pas coupés net, et dont il paraît des lambeaux de chair.

Arrêté. Attribut d'un animal posé sur ses quatre pattes.

Arrondir. Représenté en relief.

Assis. Attribut des animaux domestiques représentés en cette position.

Avant-mur. Pan de muraille joint à une tour.

Azur. Couleur bleue employée en armoiries.

B

Badelaire. Sabre large et recourbé.

Baillonné. Attribut des animaux qui tiennent un bâton entre leurs dents.

Bande. Pièce honorable de l'écu.

Bandé. Couvert de bandes.

Barbé. Attribut d'un coq, d'un dauphin, etc., dont la barbe est d'un émail autre que celui de leur corps.

Bard. Poisson courbé et adossé.

Bardé. Attribut d'un cheval qui est paré.

Barre. Pièce honorable de l'écu.

Barre de batardise. Barre étroite qui couvre sur le tout, et indique les bâtards.

Barré. Couvert de barres.

Bastillé. Attribut d'une pièce garnie de créneaux renversés, qui regardent la pointe de l'écu ;—écu couvert de tours.

Batail. Battant d'une cloche.

Bataillé. Attribut d'une cloche dont le battant est d'un émail différent.

Baton-péri. Bande ou barre diminuée, qui ne touche pas les bords de l'écu.

Becqué. Attribut des oiseaux dont le bec est d'un émail autre que celui de leur corps.

Beffroy de vair. Vair formé de trois traits.

Beffroy de contre-vair. Contre-vair formé de trois traits.

Besant. Pièce ronde en or ou argent.

Besanté. Attribut d'une pièce chargée de besants en nombre illimité.

Besant-Tourteau. Pièce ronde, mi-partie métal et mi-partie émail.

Bigarré. Attribut d'une pièce ou d'une figure de plusieurs émaux.

Billette. Pièce ayant la forme d'un petit carré long.

Billetté. Couvert de billettes.

Bisse. Serpent.

Blason. L'art de connaître les armoiries ;—science héraldique ; — tout ce qui compose un écu.

Blasonnaire. Généalogiste.

Blasonnement. Action de blasonner.

Blasonner. Expliquer les différentes pièces et figures couvrant un écu.

Blasonneur. Celui qui blasonne.

Bordé. Attribut d'une pièce dont les bords sont de divers émaux.

Bordure. Pièce honorable de second ordre.

Bouclé. Qui a des boucles.

Bourdonné. Attribut des croix ou pièces terminées en boucles semblables à celles terminant les bâtons de pèlerins.

Bouterolles. Larges bouts de fourreaux d'épées.

Boutonné. Attribut des rosiers dont les fleurs sont en boutons ; — des roses qui ont des grains de métal au centre ;—des lis de jardin, afin de les distinguer des fleurs de lis.

Bretesse. Rangée de créneaux.

Bretessé. Attribut d'une pièce crénélée haut et bas en alternative.

Bris. Barre de fer servant à tenir une porte sur ses gonds.

Brisé. Attribut d'un chevron dont les branches sont disjointes.

Brisées. Se dit des armoiries changées, augmentées ou diminuées par les membres cadets ou puînés d'une famille noble.

Briser. Changer, augmenter ou diminuer des armoiries.

Brisure. Pièce changée, augmentée ou diminuée par les cadets ou puînés.

Brochant. Attribut des pièces qui passent par-dessus d'autres pièces ou figures en les couvrant en partie.

Broye. Festons. Pince à serrer le nez des chevaux.

Burelé. Attribut d'un écu couvert de burèles.

Burèles. Pièce honorable diminuée.

Buste. Tête et poitrine humaines.

Bute. Instrument dont on se sert pour couper la corne des chevaux.

C

CABLÉ. Attribut d'une pièce couverte de câbles entrelacés;—croix faite de deux câbles.

CABRÉ. Attribut d'un cheval qui se cabre.

CAILLOUX. Sorte de feuille à trois lobes.

CALME. Attribut d'une onde ou de la mer représentée dormante.

CANETTE. Petite cane représentee sans bec ni pattes.

CANNELÉ. (Engrêlure dont les pointes sont en dedans.) Attribut d'une pièce pourvue d'une cannelure.

CANTON. Quartier de l'écu diminué.

CANTONNÉ. Se dit lorsque les espaces laissés vides par les croix ou les sautoirs sont remplis par des pièces ou figures.—Attributs de pièces accompagnées d'autres pièces ou figures placées aux cantons de l'écu.

CARNATION. Attribut de toutes les parties du corps humain représentées de couleur naturelle.

Carnelé. Attribut de pièce ; bordée, entourée.

Casqué. Avec casque, attribut de l'écu ;—d'une tête humaine.

Caudé. Attribut des étoiles représentées avec une queue.

Cerclé. Attribut d'un tonneau dont les cercles sont d'un émail différent.

Cintré. Attribut d'un globe entouré d'un cercle et surmonté d'un demi-cercle.

Champ. Fond sur lequel on peint des armoiries.

Champagne. Pièce héraldique. Tiers de l'écu pris à sa partie inférieure.

Champé. Attribut d'un écu d'un seul métal ou émail sans pièces ni figure. (Ce mot est inusité.)

Chapé. Attribut d'un écu qui s'ouvre en chape.

Chaperonné. Attribut des faucons et éperviers couverts d'un chaperon.

Chargé. Attribut de l'écu et des pièces sur lesquels sont représentées d'autres pièces ou figures.

Chargeure. Pièces ou figures posées sur d'autres.

CHATELÉ. Attribut de l'écu ou de pièces chargées de châteaux.

CHAT-HUANÉ. Qui a le pennage du chat-huant.

CHAUSSE-TRAPE. Sorte d'étoile à quatre pointes de fer.

CHEF. Pièce honorable de l'écu.

CHEVELÉE. Attribut d'une tête humaine dont les cheveux sont d'un émail différent de celui naturel.

CHEVILLÉ. Attribut du cerf représenté avec ses ramures.

CHEVRON. Pièce honorable de second ordre.

CHEVRONNÉ. Chargé de chevrons.

CIMIER. Figure placée sur le timbre du casque.

CLARINE. Petite clochette.

CLARINÉ. Attribut des animaux qui ont une clarine au cou.

CLÉCHÉ. Attribut des croix et pièces dont les extrémités se terminent en anneaux de clef.

CLOUÉ. Attribut de pièces ou figures dont les clous sont d'un émail différent.

Coeur de lis. Sorte de feuilles à trois lobes.

Colleté. Attribut des animaux ayant un collier.

Comble. Chef diminué.

Comète. Étoile à queue, ondoyante, qu'on représente avec huit rayons.

Comèté. Attribut des pièces qui ont des rayons ondoyants et mouvants du chef.

Componé. Attribut de pièces couvertes de carrés d'émaux alternés.

Compons. Petits carrés.

Contourné. Attribut d'un croissant dont les pointes regardent à sénestre, et des animaux dont la tête est tournée de ce côté.

Contre-bande. Bande mi-métal, mi-émail.

Contre-bandé. Chargé de bandes placées en opposition.

Contre-barré. Chargé de barres placées en opposition.

Contre-bretessé. Chargé de contre-bretesses.

Contre-bretesses. Rangée de créneaux à émaux alternés.

Contre-chevron. Chevron opposé à un autre.

Contre-chevronné. Chargé de contre-chevrons.

Contre-componé. Chargé de compons alternés.

Contre-écart. Partie d'un écu contre-écartelé.

Contre-écartelé. Partition d'un écu ou d'un quartier déjà écartelé.

Contre-émaillé. Attribut d'une pièce dont l'émail est opposé au métal.

Contre-fascé. Chargé de fasces.

Contre-fleuré. Attribut de pièces à fleurs alternes opposées.

Contre-fleuronné. Attribut de pièces à fleurons alternes opposés.

Contre-hermine. Champ de sable moucheté d'argent.

Contre-herminé. Se dit en parlant d'un écu ou d'une pièce ou figure de contre-hermine.

Contre-issant. Attribut des animaux adossés l'un à l'autre.

Contre-manché. Attribut des pièces à pointes opposées.

Contre-pal. Pal mi-métail, mi-émail.

Conte-palé. Attribut d'un écu chargé de pals opposés.

Contre-passant. Attribut de deux animaux posés l'un sur l'autre, et dont les têtes sont tournées de côté opposé.

Contre-pointé. Attribut de pièces dont les pointes sont posées contre d'autres pointes.

Contre-posé. Posé l'un sur l'autre, de haut en bas, et dans un sens différent.

Contre-position. Position différente des figures de l'écu.

Contre-potencé. Attribut des pièces à potences opposées.

Contre-rampant. Attribut de deux animaux se faisant face.

Contre-vair. Émail, fourrure d'argent et d'azur opposés.

Contre-vairé. Attribut de l'écu ou des pièces dont l'émail est de contre-vair.

Coquerelles. Fleurs du solanum, semblables à des noisettes en fourreau, représentées jointes ensemble au nombre de trois.

Cordé. Attribut des instruments de musique dont les cordes sont d'un émail particulier.

Cordelière. Substantif de ce nom.—Elle entoure quelquefois l'écu.

Cornière. Anse d'un chaudron.

Cotice. Pièce honorable diminuée.

Coticé. Attribut de l'écu ;—chargé de cotices.

Couchant. Attribut du soleil placé en pointe de l'écu.

Couché. Attribut des animaux représentés couchés et du dauphin posé en fasce et formant le rond.

Coulisse. Herse placée à la porte d'un château ou d'une tour.

Coulissé. Attribut de château ou tour ayant une herse à la porte.

Coupé. Partition de l'écu ;—attribut de têtes d'animaux ou humaines et de membres représentés coupés nettement.

Coupeaux. Monticules d'une colline.

Couple de chiens. Bâton muni de deux attaches.

Couplés. Attribut de chiens de chasse liés ensemble.

Courant. Attribut de tout animal qui semble courir.

Courbé. Attribut naturel du dauphin et des bards; attribut des fasces un peu voûtées en arc.

Couronné. Attribut des animaux ayant une couronne sur la tête.

Cousu. Attribut de partition, ou pièce de métal ou d'émail ajoutée à une partition ou pièce de métal ou d'émail.

Couvert. Attribut d'un château ou d'une tour qui a un comble.

Crampon. Crochet de fer dont on armait les échelles pour monter à l'assaut.

Cramponné. Attribut de pièces ayant à leurs extrémités une demi-potence ou un crampon.

Crancelin. Partie de couronne posée en courbe sur l'écu.

Crénelé. Attribut des tours ou de toutes autres pièces garnies de crénaux.

Créquier. Prunier sauvage qui a la forme d'un chandelier à sept branches.

Crêté. Attribut du dauphin et du coq dont la crête est d'un émail particulier.

CRI D'ARMES. Expression particulière à chaque famille, sorte de cri de guerre.

CROISÉ. Attribut d'un globe ou d'une bannière surmonté d'une croix.

CROISETTE. Petite croix.

CROISETÉ. Attribut d'un écu couvert de croisettes.

CROISURE. Centre d'un écu écartelé.

CROIX. Pièce honorable de premier ordre faite par la réunion du pal et de la fasce.

CROIX DE LORRAINE. Qui a deux traverses.

CROIX DE TOULOUSE. Croix vidée, tréflée et croisetée.

CROIX PLEINE. Croix ordinaire sans attribut.

D

DANCHÉ. Attribut d'une pièce dentelée en forme de scie.

DÉCUSSÉ. Attribut des feuilles lorsqu'elles sont disposées par paires et posées en sautoir.

DÉFENSE (en). Attribut de la licorne présentant sa tête.

DE L'UN A L'AUTRE. Attribut de pièces passant sur les diverses partitions de l'écu.

DE L'UN EN L'AUTRE. Se dit d'une pièce de deux couleurs alternées avec les mêmes couleurs de l'écu ayant deux partitions.

DÉMEMBRÉ. Attribut d'un animal dont les membres sont séparés du corps.

DEMI-VOL. Aile d'oiseau.

DENTÉ. Attribut d'un animal dont les dents sont d'un émail particulier.

DENTELÉ. A petites dents.

DENTICULÉ. Attribut de pièce bordée de denticules.

DÉSARMÉ. Aigles représentées sans ongles ;—mât représenté sans voiles ni cordages.

DEUX-UN. Disposition de trois pièces posées deux en chef, une en pointe.

DEXTRE. Droite (*le côté droit est à la gauche de la personne qui regarde l'écu*).

DEXTROCHÈRE. Bras d'hommes sortant du côté dextre de l'écu.

DEVISE. Marque distinctive en forme de sentence qui se place en dehors de l'écu.

Diadémé. Attribut d'un aigle qui a un petit cercle sur la tête.

Diapré. Bigarré.

Diffamé. Attribut des lions et léopards représentés sans queue.—Se dit aussi des armoiries dont une pièce a été retirée en punition d'une action déshonorante.

Divise. Pièce honorable diminuée.

Doloire. Hache sans manche.

Donjonné. Attribut des châteaux qui ont des donjons, des tourelles.

Dragonné. Attribut des animaux qui ont une queue de dragon.

E

Ébranché. Attribut d'un arbre dont les branches ont été coupées.

Écaillé. Attribut des poissons couverts d'écailles d'un émail spécial.

Écartelé. Partition de l'écu.

Écartèlement. Partage des armoiries en quatre parties.

Écarteler. Diviser un écu en quatre parties.

Écartelure. Division de l'écu en quatre.

Échiqueté. Attribut de l'écu ou de pièces couvertes de carrés d'échiquier.

Echiquier. Écu représentant une table d'échiquier.

Écimé. Attribut d'un chevron dont la cime, ou le haut, est coupée.

Éclaté. Attribut des lances rompues et de l'écu dont les divisions sont tracées en zig-zag, comme s'il avait été violemment rompu.

Éclipsé. Attribut des étoiles qui ne paraissent qu'à demi.

Eclopée. Attribut d'une partition dont une des pièces, qui y est representée, paraît rompue.

Ecorchés. Loups dont l'émail est de gueules.

Écoté. Attribut d'un tronc d'arbres dont les menues branches ont été coupées.

Écu. Boucher sur lequel on peint les armoiries.

Écuage. Droit de porter l'écu.

Écusson. Petit écu posé sur l'une des pièces de l'écu.

Effaré. Attribut d'un cheval qui a les pieds levés et de la licorne qui est représentée droite comme les animaux rampants.

Effrayé. Attribut d'un cheval rampant.

Élancé. Attribut d'un cerf courant.

Émanché. Attribut de pièces enclavées en pyramides.

Embarroqué. Attribut d'un lion couché sur ses quatre pattes.

Émbouché. Attribut d'un cor, etc., dont l'embouchure est d'un émail particulier.

Embouclé. Attribut d'une ceinture, d'un collier, garnis d'une boucle.

Embouté. Attribut d'une pièce ou figure terminée par une boucle ou virole.

Embrassé. Attribut d'un écu, composé par une seule émanchure qui s'étend d'un flanc à l'autre.

EMMANCHÉ. Attribut d'objet dont le manche est d'un émail particulier.

EMMUSELÉ. Attribut des animaux qui ont une muselière d'un émail différent.

EMPENNÉ. Attribut d'une flèche garnie de ses ailerons.

EMPIÉTANT. Attribut d'un oiseau de proie tenant une proie dans ses serres.

EMPOIGNÉ. Attribut de flèches liées ensemble.

ENCHAUSSÉ. Attribut opposé à celui : chappé.

ENCLAVÉ. Attribut d'une partition entrant dans une autre par une engrêlure.

ENCOCHÉ. Attribut d'un arc sur lequel le trait est placé.

ENDENTÉ. Attribut de pièces ou de l'écu, composé de triangles alternés de différents émaux.

ENFILÉ. Attribut de pièces ou objets dans lesquels sont passés des couronnes, cercles ou pièces rondes.

ENGLANTÉ. Attribut du chêne lorsqu'il est représenté chargé de glands.

Engoulant. Attribut de l'animal représenté engloutissant dans sa gueule une pièce d'armoirie.

Engoulé. Attribut de pièces dont les extrémités entrent dans la gueule des animaux.

Engrèlé. Dentelé tout autour.

Engrèlure. Petite bande dentelée.

Enguiché. Attribut de trompettes, huchets, dont l'embouchure est d'un émail particulier.

Enguichure. Embouchure de trompe, de cor.

Enhendé. Attribut d'une croix dont les branches sont terminées par deux crochets entre lesquels se trouve un fer de lance.

Ensanglanté. Attribut du pélican se perçant le flanc, et des autres animaux sanglants.

Enté. Attribut de pièces entrant les unes dans les autres par des échancrures rondes.

Entravaillé. Attribut d'un oiseau qui a un bâton entre les ailes ou les pattes.

Entrelacé. Attribut de trois anneaux ou croissants passés les uns dans les autres.

Entretenu. Attribut de clefs liées ensemble par leurs anneaux.

Epanoui. Attribut de fleurons lorsqu'ils sont ouverts.

Éployé. Attribut d'un oiseau de proie qui a les ailes étendues.

Équipé. Attribut d'un vaisseau muni de ses agrès.

Équipollé. Attribut de l'écu couvert de neuf compons en échiquier.

Essonnier. Double orle qui couvre l'écu dans le sens de la bordure.

Essorant. Attribut d'un oiseau qui semble prendre son essor.

Essoré. Attribut d'un bâtiment dont le toit est d'un émail particulier.

Étaie. Chevron diminué.

Étayé. Attribut d'un écu ou de pièces chargées d'étaies.

Étincelant. Attribut du charbon d'où sortent des étincelles.

Etincelé. Attribut de pièces chargées d'étincelles

Éviré. Attribut des animaux qui n'ont pas de marque de sexe.

F

Failli. Attribut du chevron rompu en son montant.

Fasce. Pièce honorable.

Fascé. Attribut d'un écu chargé de fasces.

Fermail. Boucle de ceinture, de baudrier.

Ferrée. Attribut d'une flèche ayant un fer d'un émail particulier.

Feuillé. Attribut d'une plante dont les feuilles ne sont pas de sinople.

Fiché. Attribut de pièces, croix à pieds aiguisés.

Fier. Attribut d'un lion hérissé.

Fierté. Attribut du poisson dont on voit les dents.

Figuré. Attribut d'une pièce sur laquelle paraît l'ombre d'une figure quelconque.

FLAMBANT. Attribut du pal en forme de flamme.

FLANCS. Côtés de l'écu.

FLANCHIS. Petit sautoir alezé.

FLANQUÉ. Attribut de pals ou figures en pal, accompagnées d'autres pièces ou figures de chaque côté.

FLEURS DE LIS. Figures ayant à peu près la forme de fers de lance fleuronnés.

FLEURÉ.
FLEURETÉ. } Attribut de pièces ou figures terminées en fleurs.

FLEURI. Attribut des plantes chargées de fleurs.

FLEURONS. Ornements en or ou en pierreries qui ornent le cercle d'une couronne.

FLEURONNÉ. Attribut de pièces terminées en fleurons.

FLORENCÉ. Attribut de pièce ou croix dont les extrémités se terminent en fleurs de lis.

FLOTTÉ. Attribut d'une rivière sur laquelle on voit des flots.

FLOTTANT. Attribut des vaisseaux et poissons posés sur l'eau.

Foi. Deux mains jointes.

Forcené. Attribut d'un cheval qui paraît effrayé.

Fourché. Attribut de pièces terminées en fourche; —des animaux dont la queue se termine de même.

Fourrure. Voy. Hermine, Contre-hermine, Vair, Contre-vair.

Franc-canton. Canton dextre de l'écu.

Franc-quartier. Premier quartier de l'écu à dextre.

Frangé. Attribut de pièces ou figures à franges d'un émail particulier.

Frettes. Bandes et barres entrelacées.

Fretté. Attribut d'un écu ou de pièces couvertes de frettes.

Fruité. Attribut d'arbres chargés de fruits d'un émail particulier.

Furieux. Attribut du taureau élevé sur ses pieds de derrière.

Fusée. Pièce héraldique ordinaire.

FUSELÉ. Attribut de pièces ou d'un écu couvert de fusées.

FUSTÉ. Attribut d'un arbre dont le tronc est d'un émail particulier; —d'une lance dont le bois est d'un émail particulier.

G

GAI. Attribut du cheval nu.

GARNI. Attribut de l'épée dont la poignée est d'un émail autre que celui de la lame.

GIRON. Pièce honorable de second ordre.

GIRONNÉ. Attribut d'un écu chargé de huit girons.

GIROUETTÉ. Attribut de tours, châteaux garnis de girouettes d'un émail différent.

GIVRE. Serpent.

GIVRÉ. Attribut d'une pièce dont l'extrémité se termine en givre.

GLANDÉ. Attribut d'un chêne dont les glands sont d'un émail différent.

GONFALON. } Bannière à fanons.
GÓNFANON. }

Gorgé. Attribut d'un lion ou d'un cygne dont le cou est ceint d'une couronne d'une émail particulier.

Gousset. Pièce honorable de second ordre.

Grille. Barreaux à la visière d'un heaume.

Grillette. Grelot qu'on représente attaché au cou des chiens et à la patte des oiseaux de proie.

Grilletté. Attribut des chiens ou oiseaux de proie qui portent des grillettes.

Gringolé. Attribut de pièce ou figure terminée en tête de serpent.

Gueules. Émail de couleur rouge.

Gulpe. Tourteau de pourpre.

Gumène. Câble d'une ancre.

H

Habillé. Attribut d'un vaisseau dont les voiles sont d'un émail particulier, et des hommes ou femmes couverts de vêtements.

HACHURE. Traits qui marquent les couleurs des écus et des pièces ou figures qui y sont représentées.

HAMADE.
HAMEÏDE. } Fasce formée de trois pièces alezées.

HAUSSÉ. Attribut de pièces placées plus haut qu'elles ne sont habituellement.

HAUTE. Attribut de l'épée droite.

HEAUME. Casque.

HÉRALDIQUE. (Science). Connaissance du blason, des armoiries.

HÉRISSONNÉ. Attribut des animaux et particulièrement du chat, lorsqu'il est représenté ramassé et accroupi.

HERMINE. Émail, fourrure d'argent moucheté de sable.

HERMINÉ. Attribut d'un écu simple dont l'émail est d'hermine.

HERSE-SARRAZINE. Herse servant à fermer les portes.

HERSÉE. Attribut d'une porte dont la herse est abaissée.

HIE. Instrument propre à enfoncer les pieux.

HORIZONTÉ. Attribut du soleil ou de la lune placés dans un angle de l'écu.

HOUSSÉ. Attribut du cheval couvert d'une housse

HOUSSETTES. Chausses pour les jambes.

HUCHETS. Carreaux posés sur l'une de leurs pointes.

I

IMMORTALITÉ. Bûcher allumé surmonté d'un phénix.

ISSANT. Attribut des animaux ou des figures dont il ne paraît que la partie supérieure.

J

JUMELLÉ. Attribut d'un écu ou de pièces couvertes de jumelles.

JUMELLES. Pièces honorables diminuées.

L

LAMBEL. Pièce héraldique ordinaire servant à briser.

LAMBREQUINS. Ornements qui entourent l'écu.

LAMPASSÉ. Attribut des animaux dont la langue sortant de la gueule est d'un émail particulier.

LANGUÉ. Attribut d'une aigle dont la langue sortant du bec est d'un émail particulier.

LÉOPARDÉ. Attribut d'un lion présentant sa tête de face.

LEVÉ. Attribut de l'ours levé sur ses pieds de derrière.

LIS AU PIED NOURRI. Fleur de lis terminée par une base.

LIS AU PIED COUPÉ. Lis sans tige.

LIS DE JARDIN. Fleur du lis (on dit de jardin pour le distinguer de la *fleur de lis*).

LIS RENVERSÉ. Lis naturel tourné la tête en bas, et représentant une espèce de cloche fendue.

LIONNÉ. Attribut du léopard rampant.

LISTON. Petite bande sur laquelle est écrite la devise.

LORÉ. Attribut d'un poisson dont les nageoires sont d'un émail particulier.

LOSANGE. Pièce héraldique ordinaire.

LOSANGÉ. Attribut de l'écu ou de pièces courvertes de losanges.

LUNEL. Quatre croissants appointés comme s'ils formaient une rosace.

L'UN SUR L'AUTRE. Attribut des pièces, ou figures quelconques posées ou étendues au-dessus d'autres.

M

MACLE. Pièce héraldique ordinaire.

MAÇONNÉ. Attribut de bâtiments dont la maçonnerie est indiquée par des marques d'un émail particulier séparant les pierres.

MAL ORDONNÉ. Attribut de trois pièces posées : une en chef, deux en pointe.

Mal taillé. Attribut d'une manche de vêtement grotesque.

Manteau. Fourrure herminée sur laquelle est posé un écu.

Mantelé. Attribut des animaux couverts de mantelet d'un émail particulier.

Marchant. Attribut de la grue ayant une patte levée.

Mariné. Attribut des lions et animaux à quatre pieds qui ont une queue de poisson.

Marmouset. Personnage dont on ne représente que la tête.

Masqué. Attribut d'un lion qui a un masque.

Massacre. Ramure d'un cerf.

Mélusine. Sirène sortant d'un baquet.

Membré. Attribut d'un animal dont les cuisses ou les jambes sont d'un émail autre que celui du corps.

Merlette. Petit merle représenté sans pattes ni bec.

Métal. Or, argent.

MÉZAIL. Le devant du casque ou heaume.

MIRAILLÉ. Attribut des papillons dont les ailes sont de divers émaux et des queues de paon.

MONSTRUEUX. Attribut des animaux à face humaine.

MONTANT. Attribut d'un croissant dont les deux pointes regardent le chef de l'écu et d'un oiseau de proie posé au-dessus d'un autre oiseau qu'il attaque.

MORNE. Cercle, anneau, virole servant à moucheter les épées.

MORNÉ. Attribut des lions et autres animaux représentés sans dents, bec, langue, griffes ni queue.

MOUCHETÉ. Attribut d'une fourrure dont la moucheture est d'un autre émail que ceux employés dans l'hermine ou le vair — (indiquer le nombre des mouchetures).

MOUCHETURES. Queues d'hermine.

MOUVANT. Attribut des pièces ou figures attenant aux chef, angles, etc., de l'écu dont elles semblent sortir.

N

Naissant. Attribut des animaux qui ne montrent que la tête sortant du dessus de la face, de la seconde partie du coupé, etc. — Attribut du soleil placé en chef.

Nébulé. Attribut de pièces ou figures en forme de nuées.

Nervé. Attribut d'animaux à nerfs d'émail particulier et des feuilles dont les nervures sont d'un autre émail.

Nillé. Attribut d'une croix ancrée, étroite et menue.

Noué. Attribut du lion dont la queue est terminée par un nœud à houppe et d'un objet entouré d'un nœud d'un autre émail.

Noueux. Attribut d'un écot ou bâton à nœuds.

Nourri. Attribut des plantes dont le pied est sans racines,—de la fleur de lis sans pointe inférieure.

Nuagé. Attribut de pièces représentées avec des ondes ou sinuosités.

O

Ogoesse. Tourteau de sable.

Ombré. Attribut de pièces ombrées de sable.

Ombre de soleil. Soleil qui n'a pas de figure humaine.

Ondé. Attribut de pièces qui semblent onduler, ramper.

Onglé. Attribut des animaux dont les ongles, les griffes, sont d'un émail particulier.

Oreillé. Attribut du dauphin à oreilles d'un émail particulier.

Orle. Pièce honorable de second ordre.

Otelles. Fers de lance.

Ouvert. Attribut de tours, châteaux, etc., dont la porte est ouverte. Attribut d'une couronne composée d'un simple bandeau.

P

Paillé. Diapré, bigarré.

Pal. Pièce honorable.

Palé. Attribut de l'écu chargé de pals.

Palissé. Attribut d'un écu chargé de pals diminués enlacés ensemble et formant palissade.

Pairle. Pièce honorable de second ordre.

Paissant. Attribut des vaches, brebis, chèvres, représentées semblant paître.

Pamé. Attribut d'un poisson qui a la gueule béante.

Panne. Fourrure de vair ou d'hermine.

Pannelle. Feuille du peuplier.

Papegai. Perroquet.

Papelonné. Attribut d'un écu ou de pièces chargés d'écailles, dont les bouts regardent le chef.

Parti. Partition de l'écu.—chef des aigles à deux têtes.

Partition. Division de l'écu.

Passant. Attribut des animaux représentés marchant.

Patenôtre. Chapelet ou dizain de chapelet.

Patriarcale. Attribut de la croix coupée au milieu de sa partie inférieure par une traverse.

Patté. Attribut des pièces dont les extrémités sont en forme de pattes étendues.

Pavillon. Ce qui enveloppe les armoiries du souverain et ce qu'eux seuls ont le droit de porter.

Pavillonné. Se dit des instruments tels que le cor dont la grande ouverture est d'un autre émail que le reste de l'instrument ;— attribut de l'écu chargé de pavillons.

Peautré. Attribut du poisson dont la queue est d'un émail particulier.

Pendant. Petit carré adhérent au lambel.

Pennes. Plumes qui garnissent un chapeau ou une toque timbrant l'écu.

Pennon. Écu rempli des diverses armes des maisons dont un gentilhomme descend.

PERCHÉ. Attribut de l'oiseau représenté sur une branche d'un autre émail.

PHÉONS. Fers de dards.

PIÉTÉ. Nom donné à la figure représentant un pélican se perçant le flanc.

PIGNONNÉ. Attribut de pièces s'élevant en forme d'escalier, de pyramide.

PILE. Partie inférieure de l'écu (appelée aussi pointe).

PLAINE. Champagne diminué.

PLIÉ (Vol). Attribut d'un oiseau de proie qui n'étend pas les ailes.

PLUMETÉ. Attribut d'un écu ou pieu couvert de menues broderies;—parsemé de mouchetures en forme d'un bouquet de plumes.

POINTE. Partie inférieure de l'écu. Pièce héraldique.

POSÉ. Attribut du lion arrêté sur ses pieds.

POTENCÉ. Attribut d'une croix qui a une traverse à chaque bout.

PROBOSCIDE. Trompe de l'éléphant.

Q

Quartefeuilles. Fleurs à quatre feuilles.

Quartiers. Divisions de l'écu.

Quintefeuilles. Fleurs à cinq feuilles ajourées au centre.

R

Rais. Rayon, — pointe des étoiles, — rayons de lumière sortant des angles de l'écu.

Ramé. Attribut du cerf dont le bois est d'un autre émail que le corps.

Rampant. Attribut du lion ou léopard qui se tient droit ; il est opposé à *passant*.

Ranchier. Fer d'une faux.

Rangier. Renne.

Ravissant. Attribut du loup emportant sa proie.

Ray. Roue sans jantes.

Ray d'escarboucle. Roue ayant une pierre au centre, et dont les bâtons sont fleurdelisés aux extrémités.

Rayonnant. Attribut des étoiles ayant entre les grandes pointes des filets de rayons.

Rebrassé. Attribut d'une pièce bordée ; d'un chapeau ou bonnet bordé de fourrures ou d'un émail différent.

Recercelé. Attribut d'une pièce ou figure ayant la forme d'un cerceau.

Recoupé. Coupé de deux traits (division de l'écu).

Recroiseté. Attribut des croix dont les branches sont terminées par d'autres croix.

Redorte. Branche retortillée en rameaux.

Regardant. Attribut de l'animal qui regarde sa queue.

Rencontres. Têtes d'animaux représentés de face.

Renversé. Attribut du chevron dont la pointe regarde celle de l'écu,—d'un figure posée sens dessus dessous,—d'un rameau dont le feuillage est en pointe et la tige en chef.

Resarcelé Attribut d'une croix qui en renferme une autre.

RETRAIT. Attribut de pièces honorables qui ne touchent à l'écu que par une de leurs extrémités.

RINCEAUX. Rameaux chargés de feuillage.

ROC. Fer de lance courbé. Tour du jeux d'échec dont la partie supérieure porte deux crampons.

ROUANT. Attribut d'un paon faisant la roue.

RUSTRE. Pièce héraldique ordinaire; — losange percée en rond.

S

SABLE. Émail, couleur noire.

SAILLANT. Attribut de la chèvre, du mouton, du bélier, représentés au naturel sur pied.

SANGLÉ. Attribut d'un animal qui a une ceinture d'un émail particulier.

SAUTOIR. Pièce honorable. Croix de saint André.

SELLÉ. Attribut d'un cheval qui a une selle.

SEMÉ. Attribut d'un écu ou d'une pièce couverts de pièces ou figures en nombre illimité.

Sénestre. Gauche *(le côté gauche se trouve à la droite de la personne qui regarde l'écu)*.

Sénestré. Attribut d'une pièce en ayant une autre à sa gauche.

Sénestrochère. Bras gauche sortant du côté sénestre de l'écu.

Sicamor. Cerceau lié comme celui d'un tonneau.

Sinople. Émail, couleur verte.

Sol. Champ de l'écu *(inusité)*.

Soleil. Soleil représenté avec une face humaine et des rayons.

Sommé. Attribut d'une pièce ou figure surmontée par une autre; — se dit aussi de la ramure du cerf.

Soutenu. Attribut d'une pièce ou figure qui en a une autre sous elle.

Stangue. Tige droite d'une ancre.

Supports. Figures de fantaisie, ou personnages, animaux, placés de chaque côté extérieur de l'écu et semblant le présenter.

SURBRISER. Action de briser des armoiries déjà brisées.

SURBRISURE. Pièce chargeant une brisure primitive.

SUR LE TOUT. Attribut d'un écu placé sur le milieu d'une écarture et des pièces brochant.

SUR LE TOUT DU TOUT. Attribut d'un écu placé sur le milieu d'une écartelure d'un écu qui est déjà sur le tout.

SURMONTÉ. Attribut d'une pièce ou d'une figure au dessus de laquelle il est placé une autre qui la touche immédiatement.

T

TAILLÉ. Partition de l'écu.

TARE. Grille qui couvre la visière du casque.

TARÉ. Position du casque.

TAU. Figure représentant un grand T.

TENANTS. Supports qui ont des mains humaines, anges, sirènes.

TERRASSÉ. Attribut de plantes, de bâtiments, posés sur la terre, sur le sol.

TERTRE. Terre, sol, terrain figuré sous les arbres, plantes, bâtiments, d'un émail particulier.

TIERCÉ. Partition de l'écu.

TIERCEFEUILLE. Trèfle à queue.

TIGÉ. Attribut de fleur dont la tige est d'un émail particulier.

TIMBRE. Sommet du casque.

TIMBRÉ. Attribut de l'écu surmonté d'un casque.

TIMBRER. Placer diverses figures au-dessus de l'écu.

TORQUE. Bourrelet posé sur le casque aux émaux de l'écu.

TORTIL. Sorte de diadème en perle dont est ceinte une tête de Maure, — diadème en perle entourant la couronne de baron.

TORTILLANT. Attribut du serpent qui semble ramper.

TOURNÉ. Attribut d'un croissant dont les pointes regardent à droite.

TOURTEAU. Pièce ronde en émail.

TOURTEAU-BESANT. Pièce ronde mi-émail, mi-métal.

TRABE. Bois qui tient l'ancre ;—bâton qui supporte une bannière.

TRAIT. Ligne, — rang des carreaux de l'échiquier.

TRANCHÉ. Partition de l'écu.

TRÉFLÉ. Attribut d'une croix dont les extrémités sont terminées en trèfle.

TREILLIS. Pièce héraldique ordinaire ; — grille qui forme la visière d'un heaume.

TREILLISSÉ. Attribut d'un écu ou d'une pièce couverte de treillis.

TRESCHEUR ou TRESCOEUR. Pièce honorable de second ordre ; — orle étroit orné de fleurons.

TRINGLES. Fasces diminuées.

Trois-deux-un. Attribut de trois pièces posées en triangle, trois en chef, deux au milieu, une en pointe.

V

Vair. Émail fourrure d'argent et d'azur.

Vair affronté. Vair dont toutes les pointes tendent au cœur de l'écu.

Vair en pal. Se dit lorsque chaque pointe correspond à une pointe.

Vairé. Attribut d'un écu ou de pièces et figures dont l'émail est de vair par la forme, mais dont les couleurs sont autres qu'argent et azur (indiquer ces couleurs en blasonnant); — fond de l'écu.

Vannet. Coquille dont on voit le fond.

Ventail. Partie inférieure du casque.

Vergette. Pal diminué.

Vergetté. Attribut d'un écu couvert de vergettes.

Versé. Attribut d'un croissant dont les pointes regardent la pointe de l'écu ; — de pommes de pin renversées.

Vêtu. Attribut d'un écu ou pièce chargée d'une losange dont les quatre pointes touchent le bord de l'écu.

Vidé. Attribut de croix et pièces ouvertes, au travers desquelles on distingue le champ de l'écu.

Vigilance (Avec sa). Attribut d'une cigogne levant une patte qui tient une pierre.

Vilené. Attribut de lion ou léopard dont on voit le sexe.

Vires. Anneaux concentriques.

Virolé. Attribut des animaux qui portent des boucles ou anneaux d'un émail particulier.

Vivré. Attribut d'une pièce à replis carrés.

Voguant. Attribut d'un vaisseau représenté voguant sur la mer.

Vol. Deux ailes jointes et développées.

VOL ABAISSÉ. Lorsque l'extrémité des ailes de l'oiseau est inclinée vers la pointe de l'écu

VOL PLIÉ. Deux ailes pliées jointes ensemble.

VOLTÉ. Double.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES





